



Assemblée générale

Soixante-dix-neuvième session

Documents officiels

18^e séance plénière
Lundi 7 octobre 2024, à 10 heures
New York

Président : M. Yang. (Cameroun)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 13, 118, 123 (suite) et 124 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général (A/79/344)

Notes du Secrétaire général (A/79/244 et A/79/255)

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Renforcement du système des Nations Unies

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Le Président (*parle en anglais*) : Comme indiqué dans la lettre du Président de l'Assemblée générale en date du 4 septembre 2024 et annoncé lors de la séance d'ouverture du Sommet de l'avenir, à la 3^e séance plénière (voir A/79/PV.3), tenue le 22 septembre 2024, les États Membres sont encouragés à profiter du débat du jour pour exprimer officiellement toute opinion relative aux éléments du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1), du Pacte numérique mondial (*ibid.*, annexe I) et de la Déclaration sur les générations futures (*ibid.*, annexe II).

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance. Le monde traverse actuellement une période de turbulences, avec une absence de sécurité et de stabilité, des inégalités en matière de développement et des défaillances en matière de gouvernance de plus en plus prononcées. Le spectre de la guerre plane, tandis que nous sommes témoins de catastrophes humanitaires déchirantes. Les peuples de tous les pays appellent de leurs vœux un monde plus équitable, plus sûr, plus prospère et plus durable, et ils attendent de l'ONU qu'elle joue un rôle clef à cette fin. Comme en témoigne l'appel unanime lancé par les dirigeants mondiaux lors du débat général à cette session

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



de l'Assemblée générale, c'est de notre capacité à faire preuve d'unité et à agir efficacement aujourd'hui que dépendront la sécurité et le bien-être de la génération actuelle, mais cette capacité aura également des effets profonds sur la sécurité et le bien-être des générations futures. Au prix d'efforts considérables, le Sommet de l'avenir a abouti à l'adoption du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1), envoyant un signal politique clair en faveur du renforcement de la solidarité et de la coopération, ainsi que de l'amélioration de la gouvernance mondiale. Il a tracé la voie à suivre pour relever les défis mondiaux. Il s'agit d'une avancée obtenue de haute lutte.

Nous devons tirer parti de la dynamique positive créée par le Sommet, promouvoir la mise en œuvre de son document final avec plus de détermination et de courage, et œuvrer de concert à notre avenir commun.

Accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 reste le principal objectif et la mission du Sommet de l'avenir. Le Pacte pour l'avenir fait du programme de développement l'une de ses préoccupations principales et réaffirme le principe de responsabilités communes mais différenciées dans l'ensemble des domaines du développement.

Nous appelons les pays développés à saisir l'occasion offerte par la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir pour assumer véritablement leurs responsabilités historiques dans des domaines comme l'aide au développement et le financement de la lutte contre les changements climatiques, à prendre des mesures concrètes et à fournir des financements destinés à aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés réelles.

Le Pacte pour l'avenir trace la voie de la réforme de l'architecture financière internationale, qui constitue l'un des textes les plus importants issus du Sommet de l'avenir. Les États Membres doivent tirer parti de cette dynamique, continuer à œuvrer pour dégager un consensus, coordonner leurs efforts et renforcer progressivement le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale.

Il convient de prendre des mesures concrètes en vue de réformer les institutions financières multilatérales, telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, en renforçant de manière globale la représentation, la voix et le pouvoir de décision du monde du Sud. Les pays en développement devraient bénéficier d'un soutien financier plus adéquat, plus rapide, plus efficace et plus durable.

La gouvernance mondiale des technologies émergentes est une question qui suscite une préoccupation généralisée. Le monopole de la gouvernance dans ce domaine par un petit cercle ou un petit bloc n'est pas dans l'intérêt commun de l'humanité.

Le Pacte pour l'avenir et son annexe, le Pacte numérique mondial, ont envoyé un signal politique clair au sujet de la gouvernance de l'intelligence artificielle. Nous sommes tenus de défendre et de préserver le rôle de premier plan de l'ONU dans la gouvernance internationale de l'intelligence artificielle. Sur la base d'une approche globale, équilibrée, équitable et inclusive, nous devons promouvoir des règles et des normes internationales universellement reconnues, ainsi que des mécanismes de gouvernance qui garantissent la participation de tous les pays peuvent participer et dont ils peuvent bénéficier sur un pied d'égalité. Cela contribuera à réduire la fracture numérique entre le Nord et le Sud et servira le bien-être de toute l'humanité.

Le Pacte pour l'avenir propose de nombreuses mesures pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Aujourd'hui, le maintien de la paix au Moyen-Orient doit constituer une priorité. La question palestinienne représente la blessure la plus grave pour la conscience de l'humanité. Le conflit à Gaza se poursuit et fait chaque jour davantage de victimes civiles. Les combats se sont étendus au Liban et une guerre de grande ampleur est sur le point d'éclater au Moyen-Orient.

Nous appelons au respect effectif de la souveraineté, de la sécurité et de l'intégrité territoriale de tous les pays, nous nous opposons à tous les actes qui violent les normes fondamentales des relations internationales et nous condamnons toutes les attaques violentes visant des civils. Toutes les parties doivent faire preuve de retenue et s'abstenir de tout discours incendiaire et tout acte provocateur pour éviter que la situation ne s'aggrave davantage ou n'échappe à tout contrôle. La force ne doit en aucun cas se substituer à la justice. Nous ne devons plus faire fi de l'aspiration de longue date de la Palestine à établir un État indépendant ni fermer les yeux sur les injustices historiques subies par le peuple palestinien.

Un cessez-le-feu global s'impose de toute urgence. La solution fondamentale passe par la solution des deux États. La crise en Ukraine ne montre aucun signe d'apaisement. Toutes les parties doivent donner la priorité à la paix et au bien-être de la population, en s'engageant sincèrement en faveur du dialogue et de la médiation pour promouvoir un règlement politique de la crise. La priorité immédiate est de respecter les trois principes suivants : la non-extension du champ de bataille, la non-escalade des combats et l'absence de provocation de la part de l'une ou l'autre partie. Au cours de cette session de l'Assemblée générale, la Chine, le Brésil et d'autres pays du monde du Sud ont lancé conjointement le Groupe des Amis de la paix. Son objectif est de défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, de parvenir à un consensus en vue d'un règlement politique de la crise et de contribuer à la concrétisation des perspectives de paix.

Face à la succession de conflits géopolitiques, la communauté internationale attend plus et mieux du Conseil de sécurité. Une réforme raisonnable de ce dernier s'avère nécessaire. L'essentiel est d'assurer une orientation efficace, de renforcer véritablement la représentation et la voix des pays en développement, y compris les pays africains, et de permettre à davantage de petits et moyens États ayant une politique étrangère indépendante de participer aux processus de prise de décision au sein du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité ne doit pas devenir un club réservé aux nations riches et puissantes, et encore moins le théâtre d'affrontements géopolitiques et de politique des blocs. Nous devons continuer à faire des négociations intergouvernementales de l'Assemblée générale le principal canal de la réforme du Conseil de sécurité, faire avancer les discussions pertinentes sur la base du consensus et veiller à ce que tous les pays puissent participer au processus et en tirer profit.

Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1) n'est pas une fin en soi, mais plutôt un point de départ. Le suivi de sa mise en œuvre nécessite la participation conjointe de l'ensemble des parties et le renforcement de l'unité et de la coopération sous l'égide de l'ONU. Plus la situation est complexe et plus les défis sont importants, plus il est impératif de préserver l'autorité de l'ONU et de tirer parti de son rôle central. La Chine a toujours été un fervent défenseur du multilatéralisme et a toujours défendu avec ardeur le rôle de l'ONU. Nous sommes prêts à travailler avec toutes les parties pour renforcer le dynamisme et améliorer l'efficacité de l'ONU, pour transformer les engagements politiques du Pacte pour l'avenir en mesures concrètes, pour construire ensemble une communauté de destin pour l'humanité et pour ouvrir la voie à un avenir plus radieux et plus prometteur.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

Mme Samson (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Je lirai ici une version abrégée de la déclaration de l'Union européenne, et la version complète sera soumise par écrit.

Au début de ce processus, nous avons souligné l'occasion unique offerte par celui-ci, non seulement pour revitaliser le multilatéralisme et accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, mais également pour rétablir la confiance et surmonter la polarisation entre nous. Nous pensons y être parvenus grâce à l'excellent travail de nos cofacilitateurs, à votre leadership, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'ensemble de nos efforts menés collectivement en faveur de l'ambition et du compromis. Au cours des journées d'action, du débat général du Sommet de l'avenir et de ses dialogues interactifs, nous avons entendu une réaffirmation claire de notre engagement mondial en faveur du multilatéralisme, avec l'ONU en son centre.

Avec l'adoption du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1), du Pacte numérique mondial (ibid., annexe I) et de la Déclaration sur les générations futures (ibid., annexe II), nous nous sommes engagés en faveur d'un éventail complet de mesures. Oui, une réforme est nécessaire pour rendre le système plus efficace et plus représentatif des réalités d'aujourd'hui, et nous sommes prêts à franchir le cap ensemble. Parmi les priorités du Pacte, nous avons notamment réaffirmé notre engagement à respecter les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international, y compris le droit international humanitaire. Il s'agit du fondement et de la base de notre action dans chacun des trois piliers interdépendants de l'ONU.

Nous appelons tous les acteurs à respecter fidèlement ces engagements, aujourd'hui plus que jamais, y compris la condamnation des actes d'agression. Pour rendre notre monde plus sûr et faire face à des crises de plus en plus complexes, nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits, notamment par la prévention et l'élaboration de stratégies nationales de prévention en vue de réformer le Conseil de sécurité, d'adapter les opérations de paix de l'ONU et d'accélérer la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous attendons avec impatience le suivi de la mise en œuvre du Pacte et appelons tous les acteurs à faire preuve d'ambition dans ce cadre. De nombreuses menaces émergentes nous guettent, en particulier dans le domaine de la cybersécurité et de la lutte contre la mésinformation et la désinformation. Il nous faut agir de manière plus globale. En outre, nous l'avons entendu à maintes reprises au Sommet : les changements climatiques constituent un multiplicateur de menaces. Nous avons été déçus par la suppression de la mesure relative à la question de climat et de la paix et de la sécurité et nous restons déterminés à faire avancer ce programme.

En ce qui concerne le développement durable, la question du climat reste un défi crucial pour les générations actuelles et futures. Les visions à court terme ou les retours en arrière ne sont nullement envisageables. Nous réaffirmons l'Accord de Paris et renouvelons notre engagement en faveur du consensus des Émirats arabes unis, y compris notre promesse collective concernant l'abandon des combustibles fossiles. Rappelons que la lenteur des progrès concerne également la lutte contre la dégradation de l'environnement. Nous devons renforcer et créer des synergies dans notre gouvernance internationale de l'environnement. Nous tenons à souligner que les responsabilités communes mais différencierées s'appliquent dans le contexte strict de l'action climatique. Le fait que dans le Pacte numérique mondial, nous reconnaissions que les technologies numériques ouvrent de nouvelles perspectives et offrent de nouveaux moyens de faire avancer la durabilité environnementale constitue une avancée importante. Si nous voulons nous assurer que la transition numérique est au service du développement durable, nous devons accorder une plus grande attention à ses conséquences sur l'environnement. Nous nous félicitons de la reconnaissance du fait que le développement durable, dans ses trois dimensions, est un objectif central en soi, qui s'applique à tous les pays, et que sa réalisation, en ne laissant personne de côté, est et restera toujours un objectif central de l'ensemble des États Membres et du multilatéralisme.

Nous ne ménagerons aucun effort pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. L'Union européenne et ses États membres se félicitent du niveau d'ambition affiché pour accélérer la réforme en cours de l'architecture financière internationale. Nous continuerons à soutenir le renforcement de la voix et de la représentation des pays en développement, en mobilisant des financements supplémentaires pour ceux qui en ont le plus besoin. Nous soutiendrons les efforts visant à aider les pays en développement à emprunter de manière viable afin d'être en mesure d'investir dans leur développement à long terme. Dans cette optique, nous saluons l'appel lancé au Fonds monétaire international pour qu'il examine les moyens de renforcer et d'améliorer l'architecture de la dette souveraine compte en tenu des mécanismes internationaux existants et en associant toutes les parties prenantes concernées à ces efforts, y compris le Secrétaire général, la Banque mondiale, le Groupe des 20 et les principaux créanciers bilatéraux, ainsi que les pays débiteurs. L'ONU doit jouer un rôle majeur dans la gouvernance économique mondiale, tandis que la coordination avec les institutions financières internationales dotés de mandats indépendants mais complémentaires sera indispensable pour parvenir à un système mondial plus juste et mieux adapté.

En ce qui concerne les questions liées au numérique, l'adoption du Pacte numérique mondial constitue une avancée importante dans la mise en place d'objectifs concrets visant à combler toutes les fractures numériques, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre eux. Nous attendons avec intérêt les propositions de financement volontaire innovant pour le renforcement des capacités dans le domaine de l'intelligence artificielle, étant entendu qu'un fonds mondial pour l'intelligence artificielle, comme le propose l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle, ne constitue qu'une option parmi d'autres. En ce qui concerne le suivi et l'examen du Pacte numérique mondial, nous appelons à la prudence de façon à éviter la répétition d'efforts et de débats en cours dans d'autres forums, notamment à Genève et dans le Forum sur la gouvernance d'Internet. Nous devons veiller au principe de complémentarité et garantir des synergies entre tous les espaces et toutes les propositions.

S'agissant des droits humains, de l'égalité des genres et de la participation de toutes les parties prenantes, nous avons renouvelé notre plein engagement en faveur des droits humains universels et indivisibles reflétés du début à la fin du Pacte, ce qui souligne une fois de plus l'interdépendance profonde entre les droits humains, le développement durable et la paix et la sécurité. La promotion et la protection de tous les droits humains et de toutes les libertés fondamentales, notamment les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, constituent une condition préalable à l'amélioration constante du bien-être et du développement des personnes. C'est également ainsi que nous abordons le droit au développement en tant que droit individuel permettant le développement d'un individu. Nous tenons à souligner le rôle essentiel que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme doit jouer dans la mise en œuvre du Pacte numérique mondial. Conformément à ses principes, il convient d'intégrer les droits humains et une approche multipartite de manière significative dans la mise en place de nouvelles entités, notamment la création d'un groupe scientifique international indépendant de l'intelligence artificielle et le lancement d'un dialogue mondial sur la gouvernance de l'intelligence artificielle. Nous nous félicitons de la demande qui a été faite au Secrétaire général de présenter un rapport écrit sur le financement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et nous l'invitons à présenter ses conclusions, y compris en faisant des propositions budgétaires concrètes.

Nous avons fait preuve d'une grande ambition à travers nos références dans tout le document à la nécessité de renforcer l'égalité des genres. Nous devons faire preuve de la même ambition dans nos efforts pour garantir une participation pleine, égale et effective des femmes dans tous les forums et processus. Dans ce contexte, nous

devons reconnaître que diverses formes de famille existent au sein des différents systèmes culturels, politiques et sociaux, et qu'elles doivent respecter l'égalité des genres et les droits de l'enfant et ne pas aller à leur encontre. Nous devons maintenir notre ambition de garantir l'accès universel à la santé sexuelle et procréative pour tous, en particulier pour les jeunes et les générations futures.

Pour terminer, nous souhaiterions exprimer nos remerciements au Secrétaire général pour l'organisation des Journées d'action du Sommet de l'avenir. Elles ont montré que la collaboration avec les jeunes, la société civile, les universités, la communauté technique et le secteur privé faisait partie du tissu du multilatéralisme. Ils joueront un rôle indispensable dans la mise en œuvre du Pacte et de ses annexes à l'ONU, ainsi que dans d'autres instances. L'Union européenne est déterminée à poursuivre ses efforts pour trouver un compromis et à coopérer étroitement avec d'autres continents. Nous devons à nos peuples de rétablir la confiance entre nous et de rétablir l'espoir.

M. Pretterhofer (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration faite par la représentante de l'Union européenne.

Je tiens tout d'abord à remercier les cofacilitateurs et leur équipe pour leur travail acharné et leur précieuse direction. L'Autriche a eu l'honneur de contribuer au document final du Sommet de l'avenir, notamment en se portant coautrice des trois mesures sur la réforme du Conseil de sécurité négociées dans le cadre des négociations intergouvernementales. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1), qui a été adopté durant le Sommet, témoigne de notre engagement collectif à relever les défis mondiaux. Nous avons réalisé des progrès importants et jeté les bases d'une coopération mondiale sur des questions essentielles, telles que le développement durable, la lutte contre les changements climatiques, les technologies numériques et l'intelligence artificielle.

L'Autriche accorde une importance particulière à plusieurs points forts du Pacte correspondant à ses priorités. Tout d'abord, l'appui à une approche globale des opérations de paix de l'ONU et la reconnaissance de la nécessité de faire preuve de souplesse et de collaborer tout au long du continuum de la paix. Nous attendons avec intérêt l'examen de toutes les formes d'opérations de paix de l'ONU, conformément à la demande formulée dans le Pacte. Le renforcement des synergies entre l'ONU et les organisations régionales est essentiel en vue d'établir un véritable multilatéralisme en réseau. Deuxièmement, nous tenons à souligner l'engagement du Pacte en faveur d'une véritable réforme de l'architecture internationale, en particulier du Conseil de sécurité, laquelle s'avère déterminante pour assurer une meilleure représentation des régions sous-représentées. Cela permettrait de corriger l'injustice historique à l'égard de l'Afrique et de gagner en efficacité. Troisièmement, nous sommes favorables au renforcement de l'état de droit et des droits humains, raison pour laquelle nous réaffirmons notre attachement au principe selon lequel tous les individus naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Tout en saluant les progrès notables réalisés dans divers domaines, nous regrettons l'affaiblissement important des formulations dans les paragraphes consacrés au désarmement. Nous devons veiller à ce que les armes nucléaires ne soient plus jamais utilisées et que les nouvelles technologies renforcent les générations futures dans leur humanité, au lieu de les déshumaniser. Il convient notamment de mentionner que la mesure 25, relative au désarmement nucléaire, ne reflète pas l'opinion exprimée par une grande majorité d'États concernant l'urgence du désarmement nucléaire et les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires.

En ce qui concerne la mesure 27, relative aux systèmes d'armes létaux autonomes, l'Autriche considère que le point qui est déjà inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée générale relatif à cette question est complémentaire à cet égard, avec le Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine

des systèmes d'armes létaux autonomes, établi dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques. C'est dans cette optique et dans un esprit de solidarité, de coopération et de partenariat, que l'Autriche a décidé de se joindre au consensus, mais nous tenons à souligner que les formulations employées dans le Pacte au sujet du désarmement ne constituent pas des formulations convenues pour les processus de désarmement existants ou futurs.

Enfin, en ce qui concerne la Déclaration sur les générations futures (résolution 79/1, annexe II), la formulation du paragraphe 32, relatif aux migrations, est en contradiction avec la position nationale de l'Autriche sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Toutefois, dans un esprit de solidarité, de coopération et de partenariat, l'Autriche a également décidé de se joindre au consensus, comme elle l'a fait dans des processus similaires ces dernières années. Dans le même temps, nous souhaitons rappeler que l'Autriche s'est, dans un premier temps, abstenu de voter au sujet du Pacte mondial. Nous tenons donc à souligner que cette absence d'opposition à ce paragraphe de la Déclaration sur les générations futures ne modifie pas la position générale de l'Autriche à l'égard du Pacte mondial.

L'Autriche est convaincue que le multilatéralisme est essentiel en vue de relever les défis complexes auxquels nous sommes confrontés. À l'heure où nous envisageons l'avenir, faisons-le avec optimisme et humilité, déterminés à travailler ensemble par l'intermédiaire de l'ONU.

M. Lu (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est avec plaisir que les États-Unis se sont joints au consensus sur le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1). Nous apprécions grandement le travail extraordinaire effectué par les cofacilitateurs au cours de l'année écoulée et le leadership du Président de l'Assemblée générale pour parvenir à ce résultat. Nous tenons à saluer le soutien du Pacte pour l'avenir à la Charte des Nations Unies, aux droits humains, à l'égalité des genres et à la participation multipartite. Nous nous félicitons également de l'appui exprimé dans le Pacte à la réforme du Conseil de sécurité, à la prévention des conflits, à la consolidation de la paix et à un avenir numérique sûr, ouvert et sécurisé pour tous. Les États-Unis ayant présenté une liste détaillée d'éclaircissements au sujet du Pacte, je me contenterai, aujourd'hui, de me concentrer sur quelques thèmes principaux.

Tout d'abord, les États-Unis considèrent que le Pacte et ses annexes ne créent ni ne modifient aucun droit ou obligation au titre du droit international. Il ne reflète pas non plus fidèlement le droit international en vigueur à tous égards. En outre, la formulation relative à l'alignement du Pacte sur le droit international suppose qu'il doit être lu toujours conjointement avec le droit international.

Deuxièmement, les États-Unis sont fermement résolus à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, mais nous constatons qu'il n'existe pas d'estimation, au niveau international, du montant du déficit du financement des ODD dans le monde. Nous ne sommes pas non plus d'accord avec l'affirmation selon laquelle la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement pourrait permettre de combler ce déficit. Au même titre, nous soulignons que l'Organisation de coopération et de développement économiques a achevé le processus de modernisation de l'aide publique au développement en 2023. En ce qui concerne les dispositions commerciales, les États-Unis comprennent que la formulation relative aux transferts de technologies se rapporte à des transferts de technologies volontaires, selon des modalités et conditions convenues d'un commun accord.

Troisièmement, nous ne souscrivons pas à l'interprétation qui est faite de l'application du droit international humanitaire dans plusieurs passages de la section du Pacte relative à la paix et à la sécurité. À l'heure actuelle, nous ne soutenons pas non plus l'appel à la conclusion de la convention générale sur le terrorisme international.

Quatrièmement, en ce qui concerne les institutions financières internationales, nous estimons que les rares financements à des conditions favorables devraient être accordés en priorité aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables et, dans certains cas, aux pays à revenu intermédiaire, pour leur permettre de mener des activités permettant de relever les défis prioritaires à l'échelle mondiale.

Nous sommes également favorables à une réforme des institutions financières internationales, mais nous notons que le Pacte n'est pas et ne saurait être contraignant pour ces organisations indépendantes, puisqu'elles disposent de leurs propres structures de gouvernance, de leurs propres mandats et de leurs propres processus de prise de décision indépendants de l'ONU, y compris en matière de représentation, de quotas et de vote ; de recommandations sur la disponibilité de financements à des conditions favorables ; de taille du guichet concessionnel, de reconstitutions et de capitalisation ; de processus de reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement et d'allocation budgétaire de la réaffectation des droits de tirage spéciaux. Pour l'heure, compte tenu des problèmes de liquidité à l'échelle mondiale, les États-Unis ne sont pas favorables à une allocation générale de droits de tirage spéciaux. En outre, l'architecture de la dette souveraine ne relève pas du mandat ni de l'expertise de l'ONU, et nous tenons de nouveau à faire part de notre inquiétude quant au fait que les appels à de nouveaux mécanismes de dette pourraient entraver les efforts en cours visant à améliorer le processus de restructuration de la dette.

Pour conclure, nous sommes fiers d'avoir apporté notre appui au Pacte numérique mondial (résolution 79/1, annexe I), et nos contributions écrites contiennent plusieurs clarifications, mais j'en relèverai quelques-unes. Les États-Unis insistent sur l'importance d'une protection et d'une gouvernance saines des données, mais l'on ne peut en aucun cas affirmer que le droit international exige que de telles activités liées aux données soient entreprises. En ce qui concerne l'intelligence artificielle, nous mettons également en garde contre les doubles emplois et tenons à souligner que le Pacte numérique mondial n'impose en aucun cas la création d'un nouveau bureau de l'ONU sur l'intelligence artificielle. En réalité, les États-Unis ne sont pas favorables à ce concept.

Pour terminer, malgré ces divergences, les États-Unis sont fiers de soutenir le Pacte par esprit de solidarité et se réjouissent de participer pleinement à sa mise en œuvre.

M. Gertze (Namibie) (*parle en anglais*) : Alors que nous sommes réunis pour débattre du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1), je tiens tout d'abord à vous exprimer notre sincère gratitude, Monsieur le Président, pour votre direction éclairée, ainsi qu'à l'ensemble des délégations, pour leur soutien à son adoption. J'adresse en particulier nos plus chaleureux remerciements aux experts pour leur inestimable esprit de compromis, leur souplesse, leur travail acharné et leurs échanges d'idées animés. Leurs efforts collectifs dans une atmosphère aussi conviviale a permis de concrétiser l'adoption du Pacte. Tout en nous réjouissant de cette avancée importante, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'atteindre un consensus total sur certaines questions très sensibles.

Nous estimons que cela ne fait que souligner la nécessité de continuer à œuvrer à un rapprochement des points de vue sur ces questions cruciales, alors que nous cherchons à renforcer le multilatéralisme. En tant qu'ancien cofacilitateur du Pacte pour l'avenir, aux côtés de S. E. l'Ambassadrice Antje Leendertse, d'Allemagne, la Namibie a été fière d'assister à l'aboutissement de nos efforts collectifs lors du Sommet de l'avenir. Ce processus et ses documents finaux sont le fruit d'un travail long et diligent. Ma délégation a pris bonne note des différentes réflexions partagées sur le Sommet et le Pacte pour l'avenir.

Aujourd’hui, à titre national, indépendamment de notre rôle de cofacilitateur, nous voudrions faire part de nos points de vue. Dans son allocution pendant l’ouverture du Sommet, le Président de la Namibie, S. E. M. Nangolo Mbumba, nous a judicieusement rappelé le proverbe africain : « Demain appartient à ceux qui le préparent aujourd’hui ».

Dans ce contexte, la Namibie considère le Sommet de l’avenir comme un moment charnière dans nos efforts mondiaux visant à construire un avenir plus radieux, plus juste, plus durable et plus pacifique pour l’ensemble de l’humanité. Il s’agit d’une réaffirmation de notre engagement à léguer un monde en paix aux générations actuelles et futures, où la prospérité est partagée par toutes les nations et tous les peuples, et où l’inclusion, la tolérance et l’amour guident nos actions. À ce moment critique, nous sommes confrontés aux défis complexes et interconnectés que sont la pauvreté, la faim, les changements climatiques, les inégalités économiques, les conflits et les crises de santé publique. Ces obstacles peuvent sembler décourageants, voire insurmontables. Pourtant, le Sommet de l’avenir a offert aux pays une occasion historique d’unir leurs forces, leurs ressources et leurs ambitions, et de faire face à ces défis.

Le monde se trouve à la croisée des chemins. L’un de ces chemins mène à une catastrophe environnementale, à une aggravation des inégalités, à des conflits mondiaux, ainsi qu’à l’essor incontrôlé de technologies dangereuses qui menacent notre sécurité et nos libertés. L’autre chemin, en revanche, est porteur d’espérance – de lutter contre les changements climatiques, d’instaurer la paix dans le monde, d’éradiquer la pauvreté et la faim et d’exploiter les technologies numériques de manière responsable au profit de l’humanité tout entière. À cet égard, le renforcement du système des Nations Unies s’avère non seulement opportun, mais également impératif. Nous devons choisir le chemin qui mène à la paix, à la prospérité et au développement durable pour toutes et tous.

Bien que la Namibie soit un petit État, nous avons toujours été un fervent partisan du multilatéralisme, reposant sur le droit international, les droits humains et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Ma délégation reste déterminée à faire en sorte que l’ONU soit adaptée à sa mission pour les 79 prochaines années et à ne laisser personne pour compte. Pour y parvenir, nous devons entreprendre des réformes essentielles au sein du système des Nations Unies. Cela implique notamment de réformer le Conseil de sécurité, de renforcer l’efficacité de l’Assemblée générale et d’améliorer la coordination entre les institutions et les programmes spécialisés. Nous devons également faire progresser la coopération multilatérale, étant donné que l’ONU reste le cadre privilégié en matière de diplomatie internationale.

Le renforcement de l’ONU exige de toute urgence le renouvellement de l’engagement de l’ensemble des États Membres. Il nécessite de faire respecter le droit international, de s’engager dans un dialogue constructif et de relever collectivement les défis mondiaux, tels que le règlement des conflits, les changements climatiques et le développement durable. L’accord sur le financement constitue l’une des principales réalisations du Sommet de l’avenir. Il est essentiel de disposer d’un financement adéquat, prévisible et transparent afin de permettre à l’ONU de mener à bien ses activités. À cet égard, nous devons renforcer l’application du principe de responsabilité et l’efficacité en matière d’allocation des ressources, tout en encourageant de plus grandes contributions financières de la part de tous les États Membres.

Cependant, le financement à lui seul ne suffit pas. Le renforcement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et des mécanismes de prévention des conflits s’avère tout aussi essentiel pour s’attaquer aux causes profondes des conflits et maintenir la paix et la sécurité internationales. Cela exige des réformes en ce qui concerne les missions de maintien de la paix, en matière de formation, d’appui et de mandats.

En outre, nous devons veiller à ce que tous les États Membres puissent s'exprimer sur un pied d'égalité dans le cadre des processus décisionnels, indépendamment de leur taille ou de leur puissance économique. Il conviendrait notamment d'accroître la représentation des pays en développement dans les principaux organismes des Nations Unies et de favoriser plus d'inclusion et de diversité aux postes de direction. La Namibie se félicite également de l'adoption du Pacte numérique mondial (résolution 79/1, annexe I). L'ONU doit embrasser les avancées technologiques et l'innovation pour qu'elle reste pertinente face aux défis mondiaux. Grâce aux solutions axées sur les données, à l'intelligence artificielle et aux outils numériques, nous pouvons améliorer la gouvernance, la transparence et la prestation de services dans le monde entier. La collaboration avec la société civile, le secteur privé, les organisations régionales et les autres institutions internationales s'avère tout aussi cruciale. Des partenariats permettront de mobiliser des ressources, de partager les compétences spécialisées et de donner de la visibilité à la mise en œuvre d'initiatives mondiales telles que le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Enfin, une ONU plus forte doit s'appuyer sur la promotion et la protection des droits humains et de l'état de droit. Il est indispensable de renforcer les mécanismes des droits humains, de garantir la responsabilité et de soutenir les capacités nationales en matière d'état de droit pour parvenir à la paix et au développement durable. En prenant les mesures qui s'imposent dans ces domaines essentiels, l'ONU deviendra une organisation plus efficace, plus représentative et plus compétente, en mesure de répondre aux exigences d'un monde de plus en plus complexe et interconnecté.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat portant sur plusieurs points. Notre déclaration portera principalement sur le point 123 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies ».

L'Égypte s'associe à la déclaration qui sera faite par le Représentant du Pakistan au nom du groupe de pays ayant une position commune.

Elle se félicite de la tenue du Sommet de l'avenir et accueille favorablement l'adoption du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1) et de ses deux annexes, la Déclaration sur les générations futures et le Pacte numérique mondial. L'Égypte félicite les cofacilitateurs des négociations intergouvernementales au sujet des trois documents finaux, les Représentants permanents de l'Allemagne, de la Jamaïque, de la Namibie, du Royaume des Pays-Bas, de la Suède et de la Zambie, pour leurs efforts inlassables qui ont été couronnés de succès. Elle félicite également le Secrétaire général pour la réussite de son initiative à l'Assemblée générale, décrite dans son rapport « Notre Programme commun », visant à convoquer le Sommet afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de prendre des mesures supplémentaires en vue de réévaluer le multilatéralisme et de promouvoir le rôle de l'ONU. L'Égypte souhaite également vous exprimer sa gratitude, Monsieur le Président, pour votre intervention pleine de justesse et de sagesse dans la dernière phase des négociations afin de garantir l'adoption des documents finaux du Sommet. Nous remercions également votre prédécesseur des efforts inlassables qu'il a déployés dans le même but.

Dans un contexte de crises mondiales persistantes et au lendemain des épreuves qui ont découlé de la pandémie de COVID-19, l'Égypte reconnaît que l'adoption du Pacte et de ses deux annexes représente une réaffirmation par la communauté internationale de la nécessité de redoubler d'efforts au niveau mondial pour parvenir au développement durable d'ici à 2030, en particulier dans les pays en développement, qui continuent de faire face à de lourds défis. À cet égard, l'Égypte se félicite que le Pacte réaffirme, au chapitre I, les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, notamment le principe des responsabilités communes mais différencierées, consacré par le principe 7 de la Déclaration. Nous

reconnaissons que la dernière ligne droite des négociations a permis l'inclusion de ce paragraphe fondamental, qui a également fait l'objet d'un consensus dans la Déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable 2023. Par cette réaffirmation, les pays développés reconnaissent la responsabilité qui leur incombe dans les efforts déployés par la communauté internationale en vue d'atteindre le développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des technologies et des ressources financières dont ils disposent, comme le souligne la Déclaration de Rio.

Tout au long de la mise en œuvre du Pacte, il est essentiel que nous défendions les principes de la solidarité mondiale et de la coopération internationale, avec pour objectif global de relever les défis qui empêchent depuis longtemps les pays en développement de réaliser des progrès socioéconomiques. Par conséquent, nous estimons que l'élimination de la pauvreté et de la faim doit constituer un objectif essentiel dans la mise en œuvre des résultats du Sommet de l'avenir, y compris le Pacte et la Déclaration sur les générations futures.

En outre, nous tenons à exprimer notre regret profond concernant l'affaiblissement des formulations relatives au désarmement nucléaire dans le chapitre II du Pacte et leurs suppressions générales dans la Déclaration sur les générations futures. Cela ne correspond pas à la réalité inquiétante, à savoir que les armes nucléaires représentent une menace de plus en plus grave pour l'humanité et, pire encore, lorsqu'un ministre menace sans vergogne d'utiliser des armes nucléaires contre des civils.

En ce qui concerne le chapitre III du Pacte, nous regrettons que les États Membres n'aient pas été en mesure de se mettre d'accord sur une formulation ambitieuse concernant le renforcement de l'application des mesures en vigueur favorisant la souplesse en matière de droits de propriété intellectuelle et l'exploration de nouvelles possibilités en vue de permettre aux gouvernements des pays en développement de soutenir le développement des industries numériques.

Au chapitre V, en particulier au paragraphe 78 b), qui invite le Fonds monétaire international à examiner les moyens de renforcer et d'améliorer l'architecture de la dette souveraine, l'Égypte réaffirme le rôle central de l'ONU, énoncé dans sa Charte, pour favoriser le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social, ainsi que la solution des problèmes internationaux dans le domaine économique. L'Égypte réitère donc la nécessité d'examiner les moyens de renforcer et d'améliorer l'architecture de la dette souveraine afin de la rendre complète, inclusive et transparente.

Enfin, l'Égypte se félicite que le Pacte fasse référence à la mesure visant à renforcer la coopération internationale en matière de retour ou de restitution des biens culturels. Bien que le langage qui a été adopté est modéré et ne répond pas aux appels très pertinents du Groupe des États d'Afrique, l'Égypte attend avec impatience la mise en œuvre rapide de cet engagement et appelle les États concernés à prendre d'urgence des mesures en vue de rectifier les injustices du passé, à renforcer le respect mutuel dans les relations internationales et en faveur du patrimoine et de l'histoire des pays d'origine, ainsi qu'à s'assurer que leurs efforts favorisent la pleine jouissance des droits culturels pour les générations privées de leur précieux héritage. L'Égypte est prête à participer à tous les efforts visant à atteindre les objectifs convenus au niveau international dans le Pacte pour l'avenir.

M. Young (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption par consensus des documents finaux du Sommet de l'avenir, à savoir le Pacte pour l'avenir, la Déclaration sur les générations futures et le Pacte numérique mondial (résolution 79/1). Nous félicitons et remercions le Président de l'Assemblée générale, le Secrétariat général de l'ONU et, bien entendu, les cofacilitateurs et leurs équipes, pour l'énergie et les efforts déployés afin de parvenir à un accord sur les trois textes.

Comme l'a affirmé le Ministre des affaires étrangères de mon pays, le Pacte pour l'avenir et le Sommet offrent l'occasion aux États Membres de faire preuve d'un leadership mondial responsable pour faire face aux évolutions rapides de notre époque et aller plus loin pour répondre aux besoins de toutes les personnes, et en particulier des plus vulnérables. Les États Membres ont pu se rassembler et adopter un ensemble d'engagements aussi ambitieux et varié, au sujet d'un large éventail de questions dans un contexte géopolitique difficile, ce qui témoigne de l'importance du Sommet de l'avenir et de l'importance que nous accordons tous au multilatéralisme. Aujourd'hui, à l'occasion de l'anniversaire des attentats odieux du 7 octobre 2023, ce contexte figure par nos préoccupations principales. C'est pourquoi nous réitérons notre appel à la libération des otages et à un cessez-le-feu à Gaza et au Liban. Et alors que les conflits font rage dans d'autres régions, le fait que nous avons pu négocier, dans le cadre de ce processus, des textes exprimant un tel niveau d'ambition, d'espoir et d'unité, témoigne de l'engagement de l'ensemble des États Membres.

La remise en question de cette unité jusqu'au dernier moment nous rappelle les défis auxquels nous faisons face. Le Royaume-Uni aurait souhaité que les droits humains et l'égalité des genres soient davantage pris en compte dans les trois textes. La protection et la promotion des droits humains sont essentielles pour parvenir au développement inclusif, et nous nous félicitons de la reconnaissance, dans le Pacte numérique mondial, du rôle important que joue le service consultatif relatif aux droits humains dans l'espace numérique, mis en place par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Alors que dans le Pacte, les États s'engagent à orienter la conception, le développement et le déploiement des technologies numériques, le Royaume-Uni réaffirme son appui au transfert de technologies selon des modalités librement consenties et mutuellement convenues, car il s'agit du moyen le plus important et le plus efficace pour diffuser l'innovation. Le Royaume-Uni continuera à le faire, en s'appuyant sur ces principes.

Les nouveaux engagements pris en matière d'intelligence artificielle offrent l'occasion de confirmer la contribution de l'ONU sur la scène internationale, en s'appuyant sur les vues collectives des Membres. Nous nous félicitons de l'accent mis sur la promotion de l'échange d'informations et sur le renforcement d'une compréhension scientifique indépendante des opportunités et des risques. Au fur et à mesure que cette technologie évolue, nous devrons concentrer nos efforts sur la nécessité de faire en sorte que les mécanismes de l'ONU et les organismes compétents complètent, itèrent et amplifient les travaux internationaux de plus grande envergure dans ce domaine. Comme nous l'avons souligné tout au long des négociations, les sanctions imposées par le Royaume-Uni sont conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous sommes également déçus de constater que le Pacte ne réaffirme pas l'application du droit international, notamment la Charte, au cyberspace, bien qu'il s'agisse d'un consensus établi.

C'est avec plaisir que le Royaume-Uni s'est joint au consensus sur la Déclaration. Nous rappelons toutefois qu'il ne s'agit pas d'un document juridique et qu'elle ne peut donc pas imposer d'obligations ni de responsabilités à qui que ce soit, et que tel n'est pas son but. En particulier, rien dans la Déclaration ne peut avoir une incidence sur le principe juridique général qui exclut l'application rétrospective du droit international pour ce qui est des questions de responsabilité des États. Nous nous sommes joints au consensus sur la Déclaration pour témoigner de notre engagement à travailler avec nos partenaires pour façonner un monde plus sûr, plus pacifique, plus durable et plus inclusif pour les générations futures.

Pour conclure, il nous appartient maintenant à tous de travailler en étroite collaboration les uns avec les autres, avec un large éventail d'organisations et d'institutions ainsi qu'avec la société civile, qui a joué un rôle crucial tout au long de ce processus, dans l'optique de concrétiser ces mesures et de faire des ambitions du Sommet une réalité.

M. Soberón Guzmán (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier les Représentants permanents de l'Allemagne, de la Jamaïque, de la Namibie, du Royaume des Pays-Bas, de la Suède et de la Zambie pour les efforts considérables qu'ils ont déployés dans la conduite des négociations, qui ont abouti à l'adoption du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1) et de ses annexes.

Notre délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par le Représentant du Pakistan au nom du groupe de pays ayant une position commune, et nous souhaitons formuler les remarques supplémentaires suivantes.

Il ne fait aucun doute que l'adoption des documents finaux du Sommet de l'avenir témoigne de la confiance accordée au multilatéralisme et à l'ONU. Cet événement, aussi symbolique soit-il, ne doit pas être minimisé, en particulier dans le contexte actuel, où un pays a sapé et manqué de respect à l'ONU et a déclaré le Secrétaire général persona non grata. Une fois ce processus achevé, nous espérons qu'il ne s'agira pas uniquement d'un geste symbolique pour parvenir à un Pacte pour l'avenir grandiose, mais plutôt d'une réelle volonté politique de résoudre les problèmes qui menacent l'humanité. Dans notre déclaration, nous éviterons d'aborder les limites du Pacte causées par l'absence de libellés fermes sur la réforme des institutions financières internationales, qui s'explique, en substance, par les objections d'un seul pays bénéficiant de manière disproportionnée d'un ordre économique international archaïque et injuste. Nous mettrons, au contraire, l'accent sur le potentiel du Pacte en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, étant donné qu'il s'agit, après tout, de son objectif premier.

Nous aimerions donc attirer votre attention, Monsieur le Président, ainsi que celle du Secrétaire général, sur les cinq points suivants, dont la mise en œuvre rapide peut permettre de remettre la réalisation des objectifs de développement durable et nous mettre sur la bonne voie.

Premièrement, il a été convenu dans le Pacte pour l'avenir de faire avancer d'urgence les discussions relatives au plan de relance des objectifs de développement durable du Secrétaire général. Nous vous demandons, Monsieur le Président, de prendre l'initiative d'entamer des discussions à ce sujet au sein de l'Assemblée générale au cours de cette session. Nous suggérons la création d'un groupe d'experts à composition non limitée chargé d'aborder la mise en œuvre du plan de relance des objectifs de développement durable, dont la vaste portée nécessiterait des discussions approfondies et structurées pour aboutir à des résultats concrets. Nous devons insister sur l'importance de cette initiative en vue de préserver toute chance concrète d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Sans un soutien financier immédiat aux pays en développement, nous condamnerons le Programme 2030 à un échec certain.

Deuxièmement, nous espérons que le rapport du Secrétaire général – qui fait l'objet d'une demande dans le Pacte pour l'avenir – consacré à l'impact de l'augmentation des dépenses militaires sur le développement durable recevra l'attention nécessaire et fera l'objet de discussions approfondies au sein de l'Assemblée générale. Il y a quelques jours, la déclaration de notre Ministre des relations extérieures lors du débat général (voir A/79/PV.15) a souligné l'augmentation constante des dépenses militaires mondiales, qui ont atteint de nouveaux sommets, au cours des neuf dernières années. Cette question n'a pas été suffisamment abordée par l'ONU, et il est temps de privilégier les progrès vers notre prospérité collective plutôt que la marche vers notre anéantissement collectif.

Troisièmement, il est primordial que le Secrétaire général formule des propositions en vue de renforcer la capacité de l'ONU à évaluer les progrès réalisés au niveau mondial en vue de réduire la fracture numérique et d'aider les

gouvernements nationaux à tirer parti de la science et de la technologie au service du développement. Ces propositions ne devraient pas servir d'excuse pour étendre l'appareil bureaucratique de cette Organisation. L'objectif doit être de tirer pleinement parti des capacités du système, non seulement pour fournir une assistance et des conseils dans le domaine de la science et de la technologie, mais aussi pour mobiliser l'appui nécessaire dont les pays en développement ont besoin afin de progresser sur le plan technologique.

Quatrièmement, le Pacte pour l'avenir invite les banques multilatérales de développement à proposer des options pour améliorer l'accès des pays en développement à de meilleures conditions de financement. Cela pourrait impliquer la participation active du Secrétaire général, et nous recommandons également d'informer les États Membres des progrès accomplis. Nous voudrions demander au Secrétaire général d'établir une feuille de route pour les échéances et les résultats attendus dans ce domaine. Nous tenons de nouveau à souligner que le soutien financier aux pays en développement s'avère essentiel. Cette proposition du Pacte pour l'avenir ne doit pas être mise de côté indéfiniment ni sombrer dans l'incertitude.

Cinquièmement, le Pacte numérique mondial a ouvert une nouvelle ère à l'ONU en termes de gouvernance de l'intelligence artificielle. Les pays en développement ne peuvent rester à l'écart de cette nouvelle révolution technologique, car les déséquilibres mondiaux en résultant seraient désastreux. À cet égard, vos conseils revêtent une importance capitale, Monsieur le Président, en vue de progresser vers la mise en place du groupe scientifique international indépendant sur l'intelligence artificielle. De même, il est essentiel que le Secrétaire général présente sans tarder des propositions concrètes en vue de mettre en place un fonds mondial pour l'intelligence artificielle. Les pays du monde du Sud seront exclus des bénéfices de cette nouvelle avancée technologique si nous ne recevons pas l'appui nécessaire en matière de renforcement des capacités et de diffusion des connaissances. Cela requiert, bien entendu, un soutien financier.

Le Pacte pour l'avenir et ses annexes doivent guider les efforts du système multilatéral pour garantir le progrès de l'humanité. Il ne doit en aucun cas servir à saper les engagements internationaux existants ni à porter atteinte au caractère intergouvernemental de l'ONU. La pertinence de ces documents se mesurera plutôt à la manière dont ils susciteront des mesures qui bénéficieront réellement aux millions de personnes qui sont aujourd'hui marginalisées. La mise en œuvre des cinq points que nous venons de souligner n'est que le début des efforts visant à donner un véritable sens au Sommet de l'avenir.

M. Pérez Ayestarán (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avant d'aborder la question à l'examen, nous voudrions souligner que cela fait aujourd'hui un an depuis le début de la dernière escalade de la violence de la part de la Puissance occupante contre la population civile de l'État de Palestine. Nous tenons à réaffirmer notre plein appui au peuple palestinien frère dans sa lutte légitime, et nous exprimons notre solidarité aux familles et aux proches de ceux qui ont été brutalement tués par Israël au cours de cette nouvelle phase d'un génocide resté impuni, notamment en raison de la complicité d'une poignée de gouvernements, qui continuent aujourd'hui à fournir des armes et contribuent à la prolongation de cette tragédie.

Nous exprimons également notre solidarité à nos frères et sœurs du Moyen-Orient, où la Puissance occupante tente actuellement d'étendre son agression. Nos encouragements s'adressent en particulier aux peuples de l'Iran, du Liban et de la République arabe syrienne, dont les pays ont également été récemment victimes de la barbarie israélienne.

La République bolivarienne du Venezuela s'associe à la déclaration que fera tout à l'heure le Représentant de la République islamique du Pakistan.

En ce qui concerne le processus qui a conduit à l'adoption du Pacte pour l'avenir et de ses annexes (résolution 79/1), nous voudrions remercier les cofacilitateurs et leurs équipes pour tous leurs efforts, mais également exprimer notre déception au sujet de la façon dont l'Assemblée générale a délibérément choisi d'ignorer les dispositions de la résolution adoptée par cette même instance sur les modalités du Sommet de l'avenir. L'adoption forcée du Pacte pour l'avenir constitue une violation flagrante du paragraphe 4 de la résolution 76/307, qui exige que les documents de ce Sommet de l'avenir fassent l'objet d'un consensus préalable. Il va sans dire que cela n'a pas été le cas, comme en témoigne, entre autres, le fait que notre délégation et beaucoup d'autres ont jugé nécessaire de présenter un amendement au projet de document le jour même du Sommet de l'avenir. Nous espérons que cette situation ne constituera pas un précédent pour les travaux futurs de l'Assemblée générale, et que, dans le cadre de futures négociations intergouvernementales, on évitera les pratiques visant à imposer un consensus artificiel. Nous vous remercions donc, Monsieur le Président, pour tous les efforts que vous avez déployés, notamment dans le cadre des préparatifs du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra en 2025, et de la Conférence internationale sur le financement du développement.

En ce qui concerne le fond du Pacte pour l'avenir, ma délégation regrette que ce document ne serve pas vraiment l'objectif principal du Sommet de l'avenir, qui est d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Plutôt que de promouvoir une approche véritablement ambitieuse et centrée sur le développement, les documents adoptés favorisent une approche fondée sur les droits humains, ce qui compromet une approche équilibrée des trois piliers de l'Organisation.

Nous regrettons également, par exemple, que le Pacte pour l'avenir ne fasse nullement référence à un principe fondamental du droit international énoncé dans la Charte des Nations Unies, à savoir la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. Nous rejetons catégoriquement cette sélectivité par rapport aux objectifs et aux principes consacrés par la Charte, document fondateur de cette Organisation. Il n'est pas non plus de bon augure, en particulier à l'heure où des efforts sont déployés en vue de revitaliser et de rétablir la confiance dans le multilatéralisme, que l'on tente aujourd'hui de réécrire, voire de revenir sur des accords et des engagements ayant constitué des jalons de notre histoire. C'est absolument inacceptable et nous devons mettre fin une fois pour toutes aux tentatives d'une poignée de gouvernements occidentaux à cet égard.

Compte tenu de ce qui précède, la République bolivarienne du Venezuela souhaite annoncer sa décision de se dissocier de tout paragraphe incompatible avec sa politique étrangère et ses intérêts nationaux et n'ayant pas fait l'objet d'un consensus. Cela inclut le paragraphe 38 et le paragraphe 74 a) de ce document, que nous considérons comme une simple déclaration politique et qui ne crée pas d'obligations juridiquement contraignantes pour les États.

Enfin, en ce qui concerne la mise en œuvre des annexes à la résolution 79/1, nous appelons à des efforts pour éviter les chevauchements d'activités et la création de nouveaux processus non consensuels par l'ensemble des États Membres de l'Assemblée.

M. Akram (Pakistan) (parle en anglais) : Je fais la présente au nom d'un groupe de pays ayant une position commune composé de l'Algérie, de l'État plurinational de Bolivie, de la Chine, de Cuba, de l'Égypte, de l'Érythrée, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq, de la Libye, du Nicaragua, de la Fédération de Russie, du Sri Lanka, de la République arabe syrienne, de la République bolivarienne du Venezuela, du Zimbabwe et de ma propre délégation, le Pakistan.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux six facilitateurs du Pacte pour l'avenir et de ses annexes (résolution 79/1) pour le travail considérable accompli afin de garantir l'adoption du Pacte. Le groupe ayant une position commune accorde la plus haute priorité au renforcement du système des Nations Unies afin d'assurer le respect des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et de revitaliser le multilatéralisme en rétablissant la confiance entre les États Membres. Nous pensons que la meilleure approche pour atteindre ces objectifs consiste à lancer un processus de négociation entre les États Membres, un processus inclusif, transparent et équilibré. C'est pourquoi le groupe de pays ayant une position commune a toujours plaidé en faveur d'une négociation du Pacte ligne par ligne. Cela aurait permis d'obtenir un document final plus ambitieux et faisant l'objet d'un consensus plus équitable.

L'approche de négociation suivie pour la formulation du Pacte pour l'avenir et de ses annexes, consistant en des itérations successives préparées par des cofacilitateurs plutôt que des négociations ligne par ligne, ne doit en aucun cas constituer un précédent pour de futures négociations intergouvernementales. Il est évident que certains passages du texte étaient problématiques, puisqu'un certain nombre de délégations se sont formellement opposées à certaines de ces dispositions en rompant le silence à leur sujet, y compris le groupe de pays ayant une position commune.

Le renforcement du système des Nations Unies passe par le respect strict de l'ensemble des principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous regrettons l'absence de mention de certains principes fondamentaux dans le Pacte, tels que l'égalité souveraine, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le droit à l'autodétermination des peuples sous occupation coloniale et étrangère, tel qu'ils sont reflétés dans les initiatives et les documents précédemment approuvés par l'ONU.

En ce qui concerne le développement, le groupe de pays ayant une position commune a toujours estimé qu'il convenait de s'appuyer sur les accords et les engagements précédemment convenus et non pas de régresser ou de les réécrire pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ainsi, le groupe de pays ayant une position commune est préoccupé par l'édulcoration de certains libellés, notamment au sujet du commerce, en particulier le libellé relatif à un accès commercial préférentiel au paragraphe 24 a) du Pacte. En outre, les trois piliers de l'ONU sont interdépendants et se renforcent mutuellement, et tous les objectifs de développement durable revêtent la même importance pour parvenir au développement durable. Par conséquent, nos délégations se voient obligées d'exprimer leurs réserves au sujet du paragraphe 19, qui tente de donner plus d'importance à un pilier et à un objectif de développement durable par rapport aux autres, et réinterprète la notion selon laquelle le Programme 2030 vise à garantir le respect des droits humains de tout le monde.

S'agissant des changements climatiques, le groupe de pays ayant une position commune rappelle sa position selon laquelle la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) constitue le cadre approprié pour négocier les mesures à prendre au niveau mondial pour faire face aux changements climatiques et que l'on ne peut en aucun cas considérer que les formulations utilisées dans le Pacte remplacent les accords conclus au sein des sessions de la Conférence des Parties à la CCNUCC et dans le cadre de la CCNUCC elle-même. Par conséquent, nous déplorons que l'itération actuelle du paragraphe 28 i), consacré au financement de l'adaptation, minimise l'accord conclu lors du bilan mondial, et que le paragraphe 80 amoindrit le consensus sur de la nature additionnelle du financement de l'action climatique, tel que spécifié dans l'Accord de Paris.

Pour ce qui est de la paix et de la sécurité, nous n'avons cessé de souligner l'importance de s'attaquer aux menaces et aux défis réels qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, y compris leurs causes profondes, telles que les violations

des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international, la polarisation et les tensions géopolitiques, les conflits qui s'enlisent et les différends non résolus. Le Pacte ne répond pas efficacement aux menaces critiques contre la paix et la sécurité internationales.

En ce qui concerne la science et la technique, l'omission de la formulation convenue relative à l'impératif de favoriser et de promouvoir un environnement ouvert, équitable, inclusif et non discriminatoire pour le développement et la coopération scientifiques et technologiques représente potentiellement un revers majeur s'agissant de renforcer nos efforts en la matière par le multilatéralisme.

Le rétablissement de la confiance envers le multilatéralisme passe indubitablement par une réforme en profondeur de l'architecture financière internationale, y compris l'architecture de la dette, afin de la rendre plus équitable et de mieux répondre aux besoins des pays en développement. Nous ne pourrons atteindre cet objectif qu'en renforçant le rôle de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale. Nous saluons les efforts déployés à cet égard, mais nous nous devons de faire part de nos réserves concernant le paragraphe 76 du Pacte, dont la formulation est contraire à l'autorité de l'ONU énoncée dans la Charte.

Pour ce qui est de la question primordiale de la dette, nous pensons que nous devons rechercher d'urgence une solution multilatérale globale, inclusive et transparente en vue de régler la crise actuelle de la dette qui frappe un grand nombre de pays en développement. L'ONU doit jouer un rôle central dans ce processus. Ce que le Pacte ne garantit pas nécessairement.

Le consensus est le socle du système des Nations Unies, surtout dans le cas de réformes aux conséquences profondes et à long terme. C'est notamment pour cette raison que la résolution 76/307 a clairement spécifié que le projet de Pacte et ses annexes devaient faire l'objet d'un accord intergouvernemental préalable par consensus. À cet égard, le groupe de pays ayant une position commune tient à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre Bureau, pour les efforts inestimables que vous avez déployés afin de promouvoir le consensus sur le Pacte au cours des dernières étapes du processus. Nous tenons notamment à vous remercier d'avoir pris en compte les préoccupations légitimes des pays en développement concernant l'application du principe des responsabilités communes mais différenciées à tous les objectifs de développement durable, comme le reflète le paragraphe 20 du Pacte.

Le Sommet de l'avenir avait pour but d'accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de rétablir la confiance dans le multilatéralisme, mais cet objectif n'a pas encore été atteint. Cet objectif peut être réalisé, mais seulement si les États Membres s'acquittent de bonne foi des nouveaux engagements qu'ils ont pris et de ceux qui demeurent en suspens depuis longtemps, y compris ceux énoncés dans le Pacte pour l'avenir. Les membres du groupe de pays ayant une position commune s'engagent pleinement à atteindre cet objectif dans le cadre de processus futurs, notamment la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et le deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui auront lieu prochainement.

Enfin, qu'il me soit permis d'ajouter quelques remarques à titre national en ma qualité de Représentant du Pakistan.

Premièrement, les mesures prioritaires pour les pays en développement – c'est-à-dire relatives à la réalisation des objectifs de développement durable – ne peuvent et ne doivent pas être associées à d'autres mesures ou engagements énoncés dans le Pacte. Nous attendons avec intérêt le respect des engagements pris en matière de financement du développement, de réforme de l'architecture financière, d'examen de la dette souveraine et de réformes commerciale et fiscales.

Deuxièmement, nous espérons que l'ONU jouera un rôle central par le biais de négociations et de processus intergouvernementaux pour la mise en œuvre des mesures énoncées dans le Pacte, en s'appuyant sur le mandat exhaustif que lui confère la Charte. Cela passe notamment par des réformes financières, commerciales et fiscales.

Troisièmement, les décisions qui figurent dans le Pacte en matière de paix et de sécurité, ainsi que de désarmement, présentent de graves lacunes. Elles n'abordent nullement les principaux différends et conflits actuels, tels que la guerre génocidaire en cours dans la bande de Gaza et la propagation actuelle du conflit au Moyen-Orient, ainsi que les conflits en Europe, en Afrique et en Asie du Sud. Aucune de ces questions n'a été abordée de manière concrète par le Pacte, pas plus que l'effondrement du système de maîtrise des armements ou la nouvelle course aux armements multidimensionnelle et mondiale qui se déroule sous nos yeux. Il incombe aux organes compétents de l'ONU, au Conseil de sécurité, à la Conférence du désarmement, à la Commission du désarmement et en particulier à l'Assemblée générale, de se pencher sur ces réalités auxquelles nous sommes confrontés et que nous ne devons surtout pas esquiver.

Quatrièmement, une réforme de l'architecture du Conseil de sécurité s'avère nécessaire, en particulier en vue de réparer les injustices historiques commises à l'encontre de l'Afrique et d'autres pays en développement. Toutefois, soyons clairs : il ne faut pas blâmer cette architecture pour l'incapacité à promouvoir la paix et à régler les conflits. Cet échec s'explique par les ambitions stratégiques et les politiques de certaines puissances majeures et mineures. Les efforts visant à mener à bien la réforme du Conseil de sécurité ne doivent pas s'inscrire dans le cadre de la concurrence stratégique entre puissances rivales, qui cherchent à obtenir des positions privilégiées pour leurs alliés stratégiques au sein du Conseil, tout en faisant fi des aspirations et des positions de la grande majorité de l'Assemblée générale, qui est composée de petits et de moyens États. Ce type d'approche ne renforcera pas l'ordre mondial, mais il contribuera encore davantage à son érosion. La réforme du Conseil de sécurité doit s'accompagner d'une revitalisation de l'Assemblée générale. C'est précisément en raison de la paralysie du Conseil de sécurité face à des questions essentielles qu'il incombe à l'Assemblée générale de jouer le rôle que lui confère la Charte et d'exercer son autorité résiduelle pour régler les conflits, rétablir la paix et relancer les processus de désarmement et de maîtrise des armements. Dans ce contexte, Monsieur le Président, nous nous tournons vers vous pour guider la renaissance de l'Assemblée générale à ce stade crucial et pour faire face aux menaces réelles et actuelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, avec la participation démocratique de l'ensemble des États Membres.

M. Hauri (Suisse) : La Suisse salue le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1) comme un engagement important en faveur du multilatéralisme. Nous avons tous besoin d'un multilatéralisme efficace pour résoudre les défis actuels. La Suisse reste fermement attachée aux valeurs du multilatéralisme et sommes déterminés à poursuivre la voie d'un monde plus durable, plus juste et plus pacifique. La Suisse s'est ralliée au consensus. Néanmoins, qu'il me soit permis de préciser la position de la Suisse concernant les points suivants.

Premièrement, nous regrettons que l'action « climat et sécurité » n'ait pas été retenue, même si elle a été acceptée par la grande majorité des États Membres suite à la dernière procédure de silence. C'est à notre avis une occasion manquée, d'autant plus que les effets négatifs des changements climatiques ne cessent de s'intensifier et affectent tout particulièrement les personnes et les régions les plus vulnérables. La Suisse continuera à s'engager pour que ce sujet important soit davantage discuté. Nous réitérons par là même notre engagement à la lutte contre les changements climatiques, et l'appel à ce que tous les pays soumettent de nouveaux objectifs de réduction d'émission alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris. Et nous réitérons notre engagement à

réaliser nos objectifs globaux de transition énergétique, notamment la transition vers l'élimination des énergies fossiles, ainsi que la lutte contre la déforestation, car ces éléments n'ont pas été suffisamment pris en compte dans le Pacte.

En outre, la Suisse était prête à faire preuve de compromis sur le thème de l'architecture financière internationale. La Suisse soutient les réformes. Nous appelons toutefois à la prudence pour que celles-ci soient discutées dans les organismes compétents. Également, nous regrettons vivement que l'action sur la propriété intellectuelle ait été supprimée vers la fin des négociations. La contribution de la propriété intellectuelle aux progrès de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi qu'à la réalisation du développement durable, est cruciale. Nous aurions apprécié que l'importance de la protection de la propriété intellectuelle soit reconnue dans ce document central.

Enfin, la Suisse salue que les droits de l'homme soient ancrés fermement et de manière transversale dans chaque chapitre du Pacte, reflétant ainsi un engagement clair de mettre les droits de l'homme au cœur de sa mise en œuvre. Dans ce contexte, la Suisse regrette pourtant que le chapeau ne constate plus ce fait de manière explicite.

Quant au Pacte numérique mondial, nous rappelons qu'au sein de l'ONU, de nombreux processus et fora traitent d'ores et déjà du thème de la digitalisation, y compris de l'intelligence artificielle. Nous insistons sur le fait que toute nouvelle initiative, en particulier le groupe scientifique et le dialogue mondial sur l'intelligence artificielle, doit être construite sur la base de ces mécanismes déjà existants, comme le Pacte numérique l'affirme en son paragraphe 5.

Le Pacte ne contient pas de réformes déjà décidées. Il s'agit d'une incitation pour nous, les États Membres, à entamer les processus qui y sont envisagés. Il s'agit donc du début de nombreux processus possibles, et non d'un point final. Il appartient désormais, à nous, aux États, de décider quelles idées de réforme ils souhaitent reprendre et négocier concrètement, à quel moment et dans quelles enceintes. La Suisse est prête à assumer ses responsabilités. Nous invitons tous les États à participer à ces efforts.

M. Gort (Canada) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, ma délégation tenait à souligner qu'aujourd'hui marque le sombre premier anniversaire des attentats terroristes odieux du 7 octobre 2023, qui ont déclenché un niveau de violence que le Moyen-Orient n'avait pas connu depuis des décennies. À l'occasion de ce terrible anniversaire, nos pensées vont aux victimes de cette journée et aux nombreux Israéliens, Palestiniens, Libanais et personnes d'autres nationalités qui ont perdu la vie depuis lors.

Lors du Sommet pour l'avenir, qui s'est tenu le mois dernier, les dirigeants mondiaux se sont réunis et ont adopté par consensus le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1) et ses annexes, qui tracent une nouvelle voie à suivre pour l'ONU et le monde, à l'heure où nous tentons de relever les défis les plus pressants de notre époque. Le Canada tient à féliciter le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour avoir lancé cet important débat sur les moyens de faire en sorte que le système international soit adapté à sa mission dans Notre Programme commun. Nous vous remercions, Monsieur le Président, ainsi que les cofacilitateurs du Pacte et de ses annexes – l'Allemagne, la Jamaïque, la Namibie, le Royaume des Pays-Bas, la Suède et la Zambie – d'avoir mené ces processus avec tant de compétence pendant plus d'un an et demi. Nous saluons les contributions des autres États Membres qui, à quelques exceptions près, ont œuvré à la négociation d'un Pacte reflétant un engagement en faveur du renforcement du système multilatéral fondé sur des règles.

Nous assistons à une escalade de l'insécurité, des conflits, des déplacements et des besoins humanitaires à Gaza, en Haïti, en Israël, au Liban, au Myanmar, au Soudan et en Ukraine. Nous sommes confrontés à une exacerbation des inégalités

et des souffrances, à des crises climatiques et à leurs conséquences d'une ampleur inouïe. Nous constatons que les normes et les principes qui ont présidé à la création de l'Organisation, et qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies, sont sapés et bafoués. Nous sommes les témoins d'efforts concertés destinés à éroder les droits humains, y compris, en particulier, les droits des femmes, des filles, des personnes LGBTQI+, des peuples autochtones et d'autres groupes marginalisés. Le Sommet a réaffirmé que le multilatéralisme, la diplomatie et le dialogue restaient les fondements sur lesquels nous devons continuer à construire. Nous ne devons pas laisser passer l'occasion que nous offre le Pacte de poursuivre notre travail collectif et ainsi permettre à l'Organisation des Nations Unies de s'adapter et de faire face aux défis d'aujourd'hui et à ceux que l'avenir nous réserve. Cela inclut notamment nos efforts collectifs en cours pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Canada voudrait formuler les observations suivantes au sujet du Pacte et de ses annexes. Tous les droits humains sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés. La réalisation d'un droit humain spécifique ne peut et ne doit pas se faire au détriment de la réalisation d'un autre droit. Tous les États sont tenus de respecter et de protéger tous les droits humains et toutes les libertés fondamentales et de garantir leur exercice. La santé sexuelle et reproductive et les droits connexes sont fondamentaux pour l'égalité des genres, la dignité humaine et le développement durable.

Malgré leur importance indéniable, nous déplorons que la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes n'aient pas été inclus dans la Déclaration sur les générations futures. En faire abstraction compromet non seulement les progrès en matière de santé et de droits pour des millions de personnes, mais également les efforts visant à créer un monde plus juste et plus équitable, dans lequel tous les individus peuvent exercer un contrôle sur leur corps et leur vie. Le Pacte et ses annexes constituent un texte unique et complémentaire. Nous comprenons que les références faites à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation dans le Pacte s'appliquent à l'ensemble des femmes et des filles, y compris aux générations futures. Par ailleurs, la société civile joue un rôle crucial en militant pour les droits humains et en amenant les gouvernements à rendre compte de leur action. Elle continue d'être confrontée à des restrictions de plus en plus importantes à la liberté d'expression, de réunion et d'association, ce qui compromet ses contributions importantes à la promotion de processus décisionnels inclusifs et transparents.

Malheureusement, le Pacte pour l'avenir a laissé passer une occasion importante en n'incluant pas la société civile de manière concrète et significative. Nous réaffirmons l'importance des références aux processus inclusifs et à une participation véritable des parties prenantes dans l'ensemble du Pacte et de ses annexes, ainsi que notre engagement à faciliter leur participation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

Le Canada est et restera un fervent défenseur des droits des populations autochtones dans son pays et à l'étranger, y compris de leur droit à participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent avoir une incidence sur leurs droits, conformément aux obligations internationales en matière de droits humains. Nous restons préoccupés par les tentatives de déformation ou d'affaiblissement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous réaffirmons que les peuples autochtones possèdent des droits distincts de ceux des autres communautés, y compris, mais sans s'y limiter, des communautés locales. Nous regrettons de ne pas avoir pu trouver un accord permettant d'inclure des ajouts visant à traiter le lien entre les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et la sécurité dans le Pacte.

L'adoption du Pacte numérique mondial a constitué une avancée importante. Dans l'optique de mettre pleinement à profit l'intelligence artificielle et d'autres technologies, nous devons redoubler d'efforts pour combler les fractures numériques et tirer parti de l'impact positif de l'intelligence artificielle afin de contribuer à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Nous devons continuer à œuvrer de concert pour veiller au partage équitable des avantages de l'intelligence artificielle et d'autres technologies, et à ce qu'ils ne laissent personne de côté. En tirant parti des avantages de la technologie, nous devons également garder à l'esprit les risques qu'elle comporte. Nous devons travailler ensemble, dans le cadre d'une approche multipartite, à l'élaboration de règles pour l'utilisation et la gouvernance des technologies, afin de permettre leur utilisation de manière responsable et dans le respect du droit international, y compris du droit international des droits humains.

Le Canada reconnaît également la nécessité de mettre en place des politiques et des programmes tournés vers l'avenir, plus fiables et plus résilients. Le principe de satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins traduit notre engagement en faveur du développement durable. Le Canada s'est engagé en faveur de l'équité entre les générations et se félicite de l'adoption de la Déclaration sur les générations futures. Il reste déterminé à accélérer le rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous rappelons l'engagement du Canada en faveur de l'attribution de plus de financements en vue d'un avenir plus stable, plus équitable et plus durable pour tous.

Le mois dernier, le Premier Ministre du Canada, Justin Trudeau, a prononcé la déclaration nationale du Canada exprimant notre soutien au Pacte pour l'avenir. Cette déclaration n'est pas parfaite, mais elle constitue néanmoins un point de départ. Elle symbolise le consensus de l'ensemble des Membres de l'Organisation des Nations Unies au sujet d'une voie à suivre dont nous devons nous approprier collectivement. Le Canada reste fermement attaché à l'Organisation des Nations Unies, au multilatéralisme, au Programme 2030 et à un ordre international fondé sur les règles, qui constituent la meilleure – peut-être la seule – voie à suivre. Nous sommes prêts à travailler en collaboration avec l'ensemble des États Membres en vue de concrétiser les engagements que nous avons tous pris dans le Pacte.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, pour les efforts que vous déployez dans la conduite des travaux de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a proposé d'organiser le Sommet de l'avenir en vue d'atteindre un objectif principal : accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1) contient des dispositions susceptibles d'y contribuer. Nous espérons néanmoins un document plus ambitieux, comprenant des mesures concrètes et pratiques permettant de changer la situation actuelle et d'assurer un avenir meilleur à tous nos peuples et à tous nos pays, en particulier les pays en développement, qui sont confrontés à des défis majeurs dans leur quête du développement durable, du bien-être et de la prospérité.

Il est regrettable que les négociations se soient limitées à des consultations qui ont abouti à un texte non consensuel, bien que le Pacte pour l'avenir ait été adopté sans vote. Ma délégation et d'autres délégations partagent de vives préoccupations concernant certains de ses paragraphes, en particulier les paragraphes relatifs à l'octroi de nouveaux mandats au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à la Commission de la condition de la femme, ainsi qu'au sujet de la manière dont ils menacent le caractère intergouvernemental de l'action de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation tient également à souligner que tout nouveau mandat accordé à l'Organisation des Nations Unies nécessite des négociations approfondies

et un consensus entre les États Membres. Or, les consultations relatives au Pacte pour l'avenir n'ont pas satisfait à cette exigence. Pour cette raison, ma délégation se voit contrainte de se dissocier des paragraphes 66 d), 71 d) et 74 a) du document.

Le Pacte pour l'avenir contient des dispositions relatives aux mesures coercitives unilatérales illégales, des mesures inhumaines et imposées par les États-Unis et l'Union européenne à plusieurs pays. Il est néanmoins regrettable que les deux annexes, à savoir le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures, n'abordent pas ces mesures coercitives unilatérales concernant les technologies de l'information et des communications et le transfert de technologie, ni leurs répercussions tragiques sur la vie quotidienne des populations des pays visés.

Par ailleurs, un groupe d'États, dont mon pays, la République arabe syrienne, fait partie, a demandé que ce document prenne en compte une grave menace pour les générations actuelles et futures, à savoir l'occupation étrangère. Nous sommes aujourd'hui témoins d'une occupation israélienne violente et barbare visant à commettre un génocide contre un peuple tout entier et à le priver, non seulement de son droit à l'autodétermination, mais aussi de son droit à la vie. Nous constatons comment l'occupation israélienne étend désormais son agression au Liban et à d'autres États, dont mon pays. Cela menace la paix et la sécurité internationales et met en péril l'avenir de notre région, de la Charte des Nations Unies et les principes sur lesquels l'ONU a été fondée. Malgré tout cela, le Pacte pour l'avenir n'aborde malheureusement pas cette menace imminente, à savoir l'occupation étrangère. Cette question fondamentale a été complètement reléguée au second plan pour des raisons politiques.

Malgré les lacunes du Pacte pour l'avenir et de ses annexes, il convient de saluer les efforts des facilitateurs des consultations et de leurs équipes. Nous tenons à leur exprimer nos remerciements et notre reconnaissance. Le processus a été long et compliqué. Il a duré plus de 18 mois. Maintenant que ces documents ont été adoptés, nous attendons avec intérêt leur mise en œuvre concrète, en évitant les différends et en traduisant les textes faisant l'objet d'un consensus en mesures concrètes en vue de promouvoir la coopération internationale, d'améliorer la situation des pays en développement et de revitaliser le multilatéralisme, dans le plein respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale des États, sans ingérence dans leurs affaires intérieures, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte. Après avoir remercié les facilitateurs et leurs équipes, je tiens également à exprimer nos remerciements aux délégations cubaine, ougandaise et pakistanaise, pour avoir coordonné et dirigé les travaux du Groupe des 77 et de la Chine et du groupe de pays ayant une position commune, tout au long du processus préparatoire du Sommet de l'avenir.

M. Yıldız (Turkiye) (parle en anglais) : Je voudrais tout d'abord de féliciter les cofacilitateurs pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés au cours des 18 derniers mois dans le cadre de négociations intenses qui ont abouti aux documents finaux du Sommet de l'avenir (résolution 79/1). La Turkiye a toujours défendu le multilatéralisme, qu'elle considère comme un mécanisme essentiel pour relever les défis mondiaux d'aujourd'hui. Dans un paysage international en mutation rapide, des institutions multilatérales efficaces et réactives, conscientes des réalités contemporaines, sont un impératif, sur le plan moral. Elles sont essentielles pour favoriser un ordre mondial plus équitable, plus résilient et plus durable. Dans cet esprit, la Turkiye a pris part au processus de négociation du Pacte pour l'avenir et de ses annexes, dans un esprit constructif. L'adoption du Pacte, en parallèle du Pacte numérique mondial et de la Déclaration sur les générations futures, reflète notre engagement collectif à rétablir la foi dans le système multilatéral. Ces documents témoignent de la détermination de la communauté internationale à préserver et à orienter notre avenir commun.

Dans ce contexte, nous tenons à souligner l'importance cruciale du consensus dans les négociations intergouvernementales, principe consacré par la résolution 76/307 sur les modalités du Sommet de l'avenir. L'adhésion à ce principe est fondamentale, non

seulement en vue de favoriser la coopération, mais aussi pour la bonne mise en œuvre des résultats qui nous guideront vers un monde plus sûr et plus inclusif. Conscients de la difficulté et de l'importance de l'adoption du Pacte pour l'avenir et de ses annexes par consensus, nous avons fait preuve de souplesse au sujet de plusieurs questions de la plus haute importance pour mon pays tout au long des négociations. Néanmoins, nous souhaitons réaffirmer officiellement notre position sur certaines de ces questions.

Dans le cadre de ces négociations, la Türkiye, aux côtés de plusieurs autres pays, a plaidé en faveur de l'inclusion de références à l'Alliance des civilisations, une enceinte importante de l'Organisation des Nations Unies encourageant le dialogue interculturel et interreligieux. En outre, nous nous attendions à une reconnaissance du rôle que joue la Banque de technologies pour les pays les moins avancés pour réduire la fracture numérique qui continue de se creuser à une époque définie par les avancées technologiques et l'intelligence artificielle, et qui constitue la première mise en œuvre des objectifs de développement durable.

La référence au Pacte à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à laquelle la Türkiye n'est pas partie, ne doit toutefois pas être interprétée comme une modification de notre position juridique au sujet de la Convention. La Türkiye se dissocie formellement des références faites à la Convention dans le cadre du Pacte.

De même, nous tenons à préciser que les engagements énoncés dans la Déclaration sur les générations futures, en particulier au paragraphe 27, seront, comme indiqué dans le paragraphe d'introduction de la section consacrée aux mesures, interprétés conformément au cadre constitutionnel turc.

Nous tiendrons compte, non pas comme une conclusion, mais comme un point de départ pour les mesures de transformation nécessaires en vue de relever les défis urgents auxquels se heurte la communauté internationale. Cela nous donne une occasion cruciale de réaffirmer notre engagement en faveur du multilatéralisme et de la gouvernance mondiale fondée sur la coopération, en vue de façonner un avenir plus équitable pour l'humanité.

Le Pacte a été adopté à une époque où la planète est frappée par de multiples crises et conflits simultanés, qui entraînent des risques importants sur le plan de la sécurité et de l'aide humanitaire. Je réitère ici notre demande d'un cessez-le-feu immédiat à Gaza et au Liban, et d'un respect inconditionnel du droit international. Il est impératif que l'ensemble des institutions responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier le Conseil de sécurité, ainsi que la communauté internationale, prennent les mesures qui s'imposent afin d'éviter une nouvelle effusion de sang et un nouveau débordement du conflit. La Türkiye appuie activement les efforts déployés au sein de l'ONU pour souligner l'importance du droit international et du droit international humanitaire, qui est violé quotidiennement à Gaza.

Nous sommes particulièrement désireux de faire avancer les efforts de réforme de l'Organisation des Nations Unies, notamment pour faire en sorte que le Conseil de sécurité reflète mieux les réalités mondiales actuelles. La Türkiye est prête à poursuivre sa coopération avec l'ensemble des États Membres en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le Pacte pour l'avenir et les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Je tiens à nouveau à remercier toutes les délégations de leur coopération au cours des négociations.

M. Parvathaneni (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à saluer vos efforts, Monsieur le Président, et votre leadership, ainsi que ceux des cofacilitateurs du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1), la Namibie et l'Allemagne, du Pacte numérique mondial, la Suède et la Zambie, et de la Déclaration sur les générations futures, le Royaume des Pays-Bas et la Jamaïque, qui ont su mener habilement ce processus complexe durant une période très difficile.

L'Inde a participé activement et de manière constructive aux consultations sur ce document orienté vers l'action, qui ont duré un an et demi. Dans le cadre de la vision civilisationnelle de l'Inde, *Vasudhaiva Kutumbakam*, ou « le monde est une seule famille », nous avons contribué à centrer davantage le Pacte sur l'humain et à amplifier la voix du monde du Sud. L'approche de l'Inde à l'égard du Pacte pour l'avenir correspond à sa vision plus générale d'un développement inclusif et durable, telle que définie dans l'initiative *Viksit Bharat@2047* en vue d'atteindre la prospérité à l'échelle nationale. Tout en donnant la priorité au développement durable, nous essayons également de prendre en compte le bien-être humain, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire, la sécurité énergétique et le financement de la lutte contre les changements climatiques. Le fait que les pays développés se dérobent à leurs responsabilités en matière d'action climatique compromet les perspectives de croissance des pays en développement.

Comme l'a déclaré le Premier Ministre Modi dans son discours au Sommet de l'avenir (voir A/79/PV.5), la réforme est la clef pour rester dans la course. Ma délégation aurait souhaité que le chapitre V soit plus ambitieux. Nous restons convaincus que les négociations intergouvernementales menées dans le cadre du Sommet de l'avenir ne sont pas allées assez loin dans le traitement des questions essentielles relatives à la réforme du Conseil de sécurité et à l'augmentation du nombre de ses membres. Nous aurions souhaité que les points de vue exprimés par une majorité d'États Membres soient consignés avec plus de clarté, notamment en ce qui concerne l'augmentation du nombre des membres du Conseil, tant dans les catégories de membres permanents que non permanents, et l'ouverture de négociations fondées sur un texte dans un délai fixe. Sur ce point, nous pensons que le Pacte ne répond pas aux attentes.

Ma délégation souhaite rappeler qu'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la participation des pays en développement aux institutions financières internationales, ainsi que pour remédier de manière urgente et efficace aux vulnérabilités de la dette, malgré les progrès constatés dans le libellé relatif à la réforme de l'architecture financière internationale. À cet égard, la Déclaration des dirigeants du Groupe des 20 réunis à New Delhi et le Pacte pour l'avenir convergent sur certains principes clefs, tels que la nécessité de faire en sorte que le système financier international soit plus inclusif, plus viable et plus résilient, tout en plaident pour des institutions financières mondiales plus fiables et plus démocratiques.

Nous apprécions particulièrement le message ferme exprimé dans le Pacte pour condamner le terrorisme, qui continue de représenter une menace grave contre la paix et la sécurité internationales, alors que des domaines comme le cyberspace, l'espace maritime et l'espace extra-atmosphérique apparaissent comme de nouveaux théâtres de conflit. À ce sujet, nous voudrions souligner que l'action internationale doit maintenant être à la hauteur des ambitions internationales. L'Inde est favorable à une gouvernance numérique mondiale permettant de préserver la souveraineté et l'intégrité nationales. Nous envisageons un cadre global pour le développement, le déploiement et la gouvernance de l'infrastructure publique numérique grâce à un processus ouvert et inclusif. Le référentiel virtuel mondial des infrastructures publiques numériques, créé sous notre présidence du G20, a constitué le tout premier consensus multilatéral sur les infrastructures publiques numériques, et nous pensons que celles-ci devraient servir de passerelle, au lieu d'être une barrière. Nous constatons avec satisfaction que le Pacte numérique mondial essaie de remédier à cette situation.

Il est impératif de promouvoir une participation véritable des jeunes et des organisations dirigées par des jeunes et axées sur les jeunes aux activités des entités de l'Organisation des Nations Unies. L'Inde compte le plus grand nombre de jeunes au monde, et ils apportent une contribution cruciale par leur participation à la

gouvernance et au développement durable. Nos politiques en faveur des jeunes sont multiformes et ont pour ambition de relever les différents défis et de tirer parti du dividende démographique. Nous reconnaissons le rôle essentiel de la Déclaration sur les générations futures à cet égard.

Le monde a radicalement changé, en même temps que ses préoccupations et ses opportunités. Il est primordial que l'ONU constitue la plateforme centrale pour trouver un terrain d'entente et définir la voie à suivre grâce à un multilatéralisme réformé. Par conséquent, une ONU efficace et efficiente, plus représentative et capable de répondre aux besoins de l'époque contemporaine, revêt la plus haute importance. Le Pacte et ses annexes constituent un point de départ, et ne sont qu'un moyen de parvenir à une fin, alors que nous travaillons collectivement à construire un monde meilleur.

Mme Ershadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La République islamique d'Iran tient à vous exprimer sa gratitude, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette séance.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le Représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies et à la déclaration prononcée par le Représentant du Pakistan au nom du groupe de pays ayant une position commune.

La République islamique d'Iran a participé activement et dans un esprit constructif aux processus de consultation et de négociation du Sommet de l'avenir, consciente qu'il s'agit d'un cadre essentiel pour relever les défis et répondre aux besoins urgents à l'échelle mondiale, en mettant l'accent sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies, du multilatéralisme, de la coopération et de la solidarité à l'échelle mondiale. Cependant, sous sa forme actuelle, le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1) ne répond pas à ces objectifs ambitieux ni aux critères nécessaires pour protéger notre monde et le conduire vers la prospérité, le bien-être, le développement durable et la paix. Malheureusement, tout au long du processus, nos contributions légitimes n'ont pas été prises en compte. La République islamique d'Iran a donc présenté une explication de sa position le 21 septembre 2024, avant l'adoption du projet de résolution, et voudrait notamment aborder certains points.

Le Pacte ne s'attaque pas aux causes profondes de violations du droit international et de la Charte des Nations Unies. Alors qu'un génocide se déroulait sous nos yeux, nous nous devons de déplorer le fait que ce document fait fi de ce problème et n'aborde pas les menaces immédiates et fondamentales auxquelles nous sommes confrontés, notamment les armes nucléaires, l'occupation étrangère – en particulier le génocide qui se déroule à Gaza – ainsi que les crimes de guerre et les atrocités actuellement commis contre le peuple libanais.

De même, le Pacte et ses annexes n'ont pas abordé les répercussions négatives de l'imposition de mesures coercitives unilatérales, de sanctions économiques externes et d'autres mesures restrictives contraires à l'égalité souveraine des États, au droit international, aux principes fondamentaux des droits humains, ainsi qu'à la coopération et à la solidarité internationales. Nous tenons à souligner le rôle central de la souveraineté nationale et le droit de chaque pays à déterminer sa propre voie en matière de développement. L'Iran estime que les documents finaux du Sommet constituent des instruments volontaires, non juridiquement contraignants, présentant des mesures et des recommandations non obligatoires et non contraignantes. L'Iran déclare qu'il n'est pas lié par les parties ni les éléments des documents susmentionnés qui sont, d'une manière ou d'une autre, en contradiction avec les priorités, les lois, les règlements et la législation du pays, la culture islamique, les normes culturelles et religieuses et les valeurs éthiques et morales de la société iranienne. Les pays exercent leur juridiction et leur souveraineté sur les infrastructures, les ressources

de données, les services et les activités liés aux technologies de l'information et des communications sur leur territoire. Par conséquent, nous ne pouvons pas souscrire aux paragraphes 11 c), 14, 17, 43, 44, 11 d), 23 a), 29 d), 31 d) et 39 d) du Pacte numérique mondial.

Le libellé concernant l'abandon des combustibles fossiles, tel qu'il figure dans le Pacte, s'écarte des termes adoptés par la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Pacte ne mentionne pas le caractère volontaire ni la prise en compte du contexte national et des réalités nationales dans l'abandon des combustibles fossiles. Nous ne pouvons pas être d'accord avec ce paragraphe ni avec cette approche. En ce qui concerne la vision multipartite du Pacte numérique mondial, il serait nécessaire de clarifier et d'identifier l'obligation de rendre compte et les responsabilités des grandes entreprises technologiques et des plateformes sociales transfrontalières à l'égard des utilisateurs, des peuples et des organismes de réglementation des pays.

Nous tenons également à exprimer nos réserves au sujet de certains termes, de certaines phrases et de certains concepts controversés et non consensuels figurant dans le Pacte et ses annexes. Cela comprend notamment la diplomatie préventive, les termes relatifs au genre et les droits en matière de procréation. En outre, nous insistons sur l'utilisation du terme « famille » comme unité naturelle et fondamentale de la société à la place du terme « familles ».

L'idée de renforcer ou de revitaliser les mécanismes des droits humains au sein de l'Organisation des Nations Unies, y compris de renforcer le rôle du Conseil des droits de l'homme, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de la Commission de la condition de la femme, comme le propose le Pacte, ne devrait être avancée qu'avec le consensus de l'ensemble des États Membres dans le cadre de négociations globales et approfondies.

Nous tenons à souligner que tout mécanisme de gouvernance ou de gestion des technologies numériques et de l'intelligence artificielle, ainsi que de la gouvernance des données, doit respecter les règles et règlements de souveraineté nationale et être proposé avec la participation de tous les États Membres de l'ONU, sur un pied d'égalité.

Malheureusement, le Pacte n'est pas parvenu à rétablir l'équilibre initial des piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en préservant et en renforçant le droit inaliénable de toutes les parties à ce Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Le Pacte aurait dû appeler les États dotés d'armes nucléaires à s'engager à poursuivre de bonne foi des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace, au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Il est regrettable que le Pacte n'ait pas abordé cette question importante et qu'elle ne figure pas dans le document final.

En outre, le Pacte devrait souligner que les États doivent mettre tout en œuvre pour mettre immédiatement en œuvre la résolution adoptée par la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. La mesure 25 du Pacte ne reflète pas cette préoccupation, raison pour laquelle nous ne pouvons y souscrire.

Il n'existe pas de lien direct et immédiat entre les changements climatiques et la paix et la sécurité internationales. Le fait de se concentrer sur les changements climatiques en tant que question de sécurité pourrait détourner l'attention de menaces plus immédiates, telles que les armes nucléaires et l'occupation étrangère.

Tout en rappelant l'importance de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la République islamique d'Iran souligne que la référence à la Convention dans le Pacte pour l'avenir ne change en rien ni ne porte préjudice à ses positions et à son statut juridique de non-partie à la Convention susmentionnée. La République islamique d'Iran réaffirme que les mesures prises dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte pour l'avenir doivent se conformer strictement aux principes fondamentaux d'égalité souveraine, de non-intervention et de respect de l'intégrité territoriale des États. Aucun passage du document ne doit être interprété comme permettant des dérogations ou un empiètement sur l'obligation de se conformer à ces principes et de les respecter.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie s'associe à la déclaration faite par le Représentant du Pakistan au nom du groupe de pays ayant une position commune.

Outre notre déclaration sur le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1) dans le cadre des déclarations nationales prononcées le 23 septembre lors du Sommet de l'avenir (voir A/79/PV.5), nous souhaiterions partager de manière plus concrète les vues de la Fédération de Russie au sujet de notre future collaboration dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous tenons de nouveau à rappeler que la Russie a, dès le départ, soutenu l'idée du Secrétaire général de convoquer le Sommet de l'avenir, car la crise que traverse notre Organisation ne fait que s'aggraver. Nous avons participé activement aux préparatifs du Sommet. Dans le cadre du groupe de pays ayant une position commune, nous avons appelé à des négociations approfondies entre les États Membres, qui pourraient contribuer à dégager un consensus sur les questions épineuses et garantir l'engagement de tous ces États à mettre en œuvre le Pacte, sans exception.

Le principe du consensus est un principe fondamental des travaux de l'ONU dans son ensemble, et il doit absolument prévaloir lors de la prise de décisions qui déterminent l'action de l'Organisation pour les années et les décennies à venir, comme le Secrétaire général l'a demandé instamment. À cet égard, jusqu'au dernier jour, y compris lors des consultations convoquées par le nouveau Président de l'Assemblée générale, nous avons exhorté tous les participants au processus à agir en ce sens. Malheureusement, pendant toute la durée des négociations, ni les cofacilitateurs ni les délégations occidentales n'ont manifesté le moindre intérêt pour des échanges directs, la recherche du compromis ou des discussions ouvertes et franches. Les méthodes de travail proposées ne permettaient pas de mener des négociations sur le projet de texte, mais seulement de partager sa position avec les cofacilitateurs et les participants. Nous estimons qu'il s'agit là d'un problème systémique en ce qui concerne le Pacte. Contrairement aux dispositions de la résolution 76/307, aucun consensus n'a été atteint avant son adoption, ce qui est la conséquence de l'absence de négociations.

En outre, le rôle concret des organisations non gouvernementales manque toujours de clarté à nos yeux, compte tenu du processus obscur des versions révisées du Pacte. J'ai été très impressionné par les discours et les commentaires formulés aujourd'hui au sujet du Pacte, qui ne font que confirmer ce que nous avons dit. Dans ces conditions, la Russie s'est dissociée du consensus sur le Pacte et le Pacte numérique mondial, en particulier concernant certaines parties.

L'histoire de l'ONU a connu de nombreuses initiatives ambitieuses accompagnées par des déclarations grandioses, qui sont vite tombées dans l'oubli. Rappelons par exemple le Sommet du Millénaire de 2000, qui visait à libérer les peuples du fléau de la guerre, ou encore le Sommet mondial de 2005, au cours duquel l'engagement a été pris d'établir un monde juste, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Tous ces engagements sacrés pris lors de ces événements ont été grossièrement bafoués, notamment en Iraq et en Libye. Les objectifs de

développement durable, adoptés en grande pompe en 2015, n'ont été mis en œuvre qu'à hauteur de 17% en près de 10 ans. Pour éviter que le Pacte pour l'avenir ne reste pas dans l'histoire comme une autre coquille vide, nous sommes donc prêts à travailler conjointement avec l'ensemble des États Membres sur la base des dispositions qui ont fait l'objet d'un consensus. Je fais notamment référence à la réforme de l'architecture financière mondiale, à l'élargissement de l'accès aux technologies et à la réduction de la fracture numérique dans l'intérêt de la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi qu'à l'intégralité de la Déclaration sur les générations futures (résolution 79/1, annexe II), qui montrent clairement qu'un consensus est possible au sein de l'Organisation si la volonté politique est au rendez-vous.

Nous soutenons la mise en œuvre et l'intégration dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies des dispositions qui favorisent la promotion des intérêts des pays en développement. En outre, nous souhaitons insister sur le fait que les documents finaux du Sommet n'imposent pas d'obligations en ce qui concerne les dispositions n'ayant pas fait l'objet d'un consensus, c'est-à-dire celles qui ont fait l'objet d'objections formelles et qui ne figurent pas dans le texte final. Nous faisons notamment référence aux formulations visant à porter atteinte à la nature intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies ; au message anticipant l'issue de nos débats à venir sur l'augmentation du financement du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; à l'accélération du processus de désarmement nucléaire tout en faisant fi du principe de sécurité égale et indivisible ; aux tentatives d'assimilation des organisations non gouvernementales aux États dans la prise de décisions sur les questions technologiques au niveau international ; et à la réécriture flagrante des accords du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en ce qui concerne les liens entre le développement durable et les droits humains.

Ces éléments ne contribuent pas à atteindre les objectifs déclarés du Sommet et risquent d'avoir des conséquences négatives sur les fondements mêmes de l'action de l'ONU et sur le rythme de mise en œuvre des principaux accords entre les États Membres, en particulier dans le domaine du développement. Par ailleurs, ils augmentent aussi considérablement les possibilités de multiplier les instruments servant à intervenir dans les affaires souveraines des États. Ces éléments ne peuvent être automatiquement transposés dans d'autres documents de l'ONU et ne peuvent être considérés par le Secrétariat comme des lignes directrices pour des actions spécifiques.

Selon notre compréhension – et cela a d'ailleurs été confirmé aujourd'hui –, de nombreuses délégations partagent nos préoccupations, mais n'osent peut-être pas en parler. Elles n'ont pas osé le faire lors de l'adoption du Pacte. Nous tenons à rappeler que garder le silence pourrait coûter très cher à ceux qui ne prennent pas les devants pour s'assurer que les travaux relatifs à notre avenir commun soient menés sur la base du consensus. C'est en ce moment même que se décide si les intérêts des États Membres seront pris en considération ou s'ils seront tout simplement ignorés. Nous demandons à tout le monde de garder cela en tête.

L'interprétation et la mise en œuvre de ce document doivent être pleinement conformes aux principes reconnus du droit international, notamment le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, le principe de l'égalité souveraine des États et le principe de coopération. Nous croyons en un avenir où tous les États sont égaux, en un avenir de dialogue et de coopération, en un avenir sans deux poids, deux mesures, en un avenir où le droit au développement est un droit pour tout le monde, sans conditions trompeuses écrites en petits caractères.

Nous croyons comprendre que nous sommes censés faire une déclaration au titre du point 13 de l'ordre du jour, puisqu'il s'agit d'un débat général. Nous regrettons que les questions relatives à l'Afrique ne soient pas reflétées dans les déclarations

des autres délégations. Nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une question tout aussi importante. Nous remercions le Secrétariat d'avoir préparé le rapport du Secrétaire général, contenu dans le document A/79/255, consacré à la troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025). Il ne fait aucun doute que le continent africain recèle un énorme potentiel de développement économique. Dans un contexte de croissance démographique constante, les facteurs clefs d'une industrialisation réussie et d'une croissance économique inclusive et soutenue en Afrique sont la stabilité politique, la formation professionnelle, un climat d'investissement favorable, des investissements dans la production locale et dans la transformation des matières premières industrielles, l'introduction de nouvelles technologies et un environnement international favorable à cet égard, ce qui implique des avantages équitables découlant de la participation aux chaînes de valeur mondiales, y compris les chaînes de minéraux critiques.

Mme Rodríguez Mancia (Guatemala), Vice-Présidente, assume la présidence.

La mise en place et l'exploitation réussie du potentiel industriel de l'Afrique dépendent de l'établissement de partenariats externes efficaces. La Russie, ami et partenaire fiable de longue date du continent africain, non seulement en paroles, mais aussi en actes, a contribué, à l'époque de l'Union soviétique, à jeter, à partir de rien, des bases économiques solides pour de nombreux États d'Afrique. Aujourd'hui, nous allons plus loin. Lors du Forum économique international de Saint-Pétersbourg, qui s'est tenu cet été, la Russie a annoncé sa volonté de proposer à ses partenaires et alliés étrangers des partenariats industriels à part entière. Cela passerait notamment par un cycle de vie complet des biens et des services, avec la formation du personnel national, la fabrication locale, un accompagnement technique, un service après-vente et une assurance. Une telle approche de la coopération, sur un pied d'égalité, avec un transfert de technologies et de compétences plutôt que leur monopolisation, permet d'établir des liens plus durables entre les États, avec de meilleures perspectives d'avenir.

Nous invitons nos amis africains à discuter de ces nouvelles possibilités de coopération dans le domaine industriel les 9 et 10 novembre à Sotchi, en Fédération de Russie, où se tiendra la première conférence ministérielle du Forum pour le partenariat avec l'Afrique. Cet événement, auquel participeront différents ministres, a pour ambition de renforcer la coopération globale entre la Russie et les pays africains dans tous les domaines : politique, sécurité, économie, science et technologie, culture et affaires humanitaires.

Sous la présidence russe des BRICS, les contacts extérieurs des cinq premiers pays membres qui constituaient ce groupe, désormais au nombre de 10, se sont développés activement, en tant que mécanisme essentiel pour le renforcement constant de la coopération entre les États qui constituent la majorité mondiale. Nous nous appuyons sur les réalisations de la présidence sud-africaine, qui a annoncé la création d'une nouvelle Banque des BRICS en tant qu'instrument de développement, établie par les pays en développement pour les pays en développement. Les conditions sont réunies pour harmoniser les approches visant à établir des mécanismes de coopération mutuellement avantageuse, à l'abri des influences extérieures négatives et des diktats. Les ministres des affaires étrangères de cette alliance mondiale réaffirment leur volonté de soutenir l'Afrique dans les domaines de l'industrialisation et du développement des compétences professionnelles, de la mise au point des vaccins, de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et des échanges scientifiques. Les questions relatives à l'élargissement de la coopération avec les pays africains et à la promotion de leur développement industriel seront bien entendu abordées lors de l'événement phare de la présidence russe, à savoir le Sommet des BRICS, qui se tiendra du 22 au 24 octobre à Kazan, en Fédération de Russie.

Mme Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je me félicite de l'organisation de ce débat portant sur plusieurs points de l'ordre du jour.

Le Japon voudrait saisir cette occasion pour présenter brièvement ses vues au sujet du Sommet de l'avenir et de son document final, le Pacte pour l'avenir (résolution 79/1), y compris les annexes à ce document, à savoir le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures, étant donné qu'ils ont tous été adoptés au titre du même point de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies ». Nous avons parcouru un long chemin depuis la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, adoptée en 2020, suivie par Notre Programme commun, publié par le Secrétaire général, et jusqu'au Pacte, adopté il y a deux semaines, le 22 septembre. L'adoption du Pacte ne constitue certainement pas une fin en soi. Le monde est toujours en proie à de profonds bouleversements, comme en 2020. La situation est peut-être pire. Les réformes nécessaires n'ont pas encore été réalisées. Toutefois, le Japon est fermement convaincu que notre capacité à adapter par consensus des documents qui traitent de tant de domaines, est un signal fort pour les peuples et pour nous-mêmes : c'est par le biais du multilatéralisme que nous faisons de ce monde un endroit meilleur.

Comme l'ont déclaré le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général, le Pacte jette les bases d'un ordre mondial durable, juste et pacifique et ouvre la voie à de nouvelles possibilités et de nouvelles opportunités. Nous sommes entièrement d'accord avec le Président de l'Assemblée générale : la voie que nous choisissons doit conduire à un avenir dans lequel la dignité humaine est respectée et les droits humains sont défendus. Cela n'est possible que si tous les États Membres respectent l'état de droit.

Qu'il me soit permis d'aborder certaines des questions qui ont été mises en lumière lors des préparatifs du Sommet. L'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires est devenu un objectif plus difficile à atteindre ces derniers temps, mais nous avons pu renouveler notre engagement à faire progresser cet objectif dans le cadre du Pacte. Il est remarquable que les États Membres aient renouvelé leur engagement à éliminer totalement les armes nucléaires. Alors que la Première Commission a entamé son programme de travail ce mois-ci, le Japon souhaite souligner l'importance qu'il y a à renforcer l'architecture du désarmement et de la non-prolifération, ainsi qu'à prévenir toute érosion des normes internationales en vigueur, mais aussi à encourager les États Membres à s'efforcer d'accélérer la mise en œuvre intégrale et effective de leurs obligations et engagements respectifs en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous devons mettre en œuvre sans relâche des initiatives réalistes et concrètes.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, le Pacte est le tout premier texte concret portant sur cette question qui a été approuvée par les chefs d'État. Cela constitue une étape importante vers l'objectif commun de voir le Conseil mieux refléter les réalités actuelles. Le Japon se félicite notamment que le Pacte souligne que les dirigeants mondiaux appellent fermement à une réforme urgente du Conseil de sécurité ; appellent à trouver un accord sur les catégories de membres à élargir, en tenant compte des débats tenus à cet égard lors des négociations intergouvernementales ; envisagent l'horizon 2030 pour l'élargissement du Conseil afin de le rendre plus représentatif ; encouragent l'élaboration d'un modèle unique dans le cadre des négociations intergouvernementales au moyen d'un dialogue structuré pouvant déboucher sur des négociations fondées sur un texte ; et soulignent l'importance de limiter le champ d'application du droit de veto et son utilisation. Cependant, le plus important est de savoir comment mettre en œuvre les mesures convenues. À cet égard, nous sommes tout à fait disposés à collaborer avec les autres États Membres, dans la perspective du quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, qui sera célébré l'année prochaine.

S'agissant de la consolidation de la paix et du renforcement de la Commission de consolidation de la paix, comme cela a déjà été reconnu lors du débat public du Conseil de sécurité organisé en mars (voir S/PV.9574), sur la promotion de la prévention des conflits, nous sommes heureux d'avoir réaffirmé notre engagement en faveur de la diplomatie préventive et du rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'effort collectif dans le cadre du Pacte. Nous avons également décidé d'élaborer et de mettre en œuvre des mécanismes d'alerte rapide et de gestion des crises dans l'optique de faire face aux menaces nouvelles et émergentes qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Afin de renforcer le système des Nations Unies en vue de mettre en œuvre ces initiatives, j'assure les membres de l'engagement continu du Japon dans la perspective du prochain examen du dispositif de consolidation de la paix prévu en 2025, y compris les efforts visant à renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix au sein et au-delà du système des Nations Unies.

Mme Rodríguez Mancia (Guatemala), Vice-Présidente, assume la présidence.

Aucun État Membre ne nie la nécessité de réformer l'architecture financière internationale afin de combler les déficits de financement auxquels sont confrontés les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs de développement. La question est de savoir comment trouver le bon équilibre entre les besoins financiers immédiats des pays en développement aujourd'hui et la viabilité à long terme de l'architecture financière internationale à l'avenir. Nous voudrions réaffirmer que la mise en œuvre du Pacte doit se faire de manière complémentaire, avec les conseils de direction des institutions financières internationales pour l'ensemble des mesures pertinentes, y compris la mobilisation de fonds supplémentaires.

Pour conclure, nous voudrions nous faire l'écho du Secrétaire général, qui a déclaré que le Pacte marque un nouveau départ, et qu'il nous incombaît maintenant de donner vie à ces accords. Je tiens à assurer les membres que le Japon continuera à œuvrer sérieusement pour traduire ces paroles en actes, pour que nous ayons une meilleure image du monde au début de la quatre-vingt-troisième session, au moment de l'examen de la mise en œuvre globale du Pacte.

M. Ivanyi (Hongrie) (parle en anglais) : Je tiens tout d'abord à exprimer une nouvelle fois nos remerciements aux cofacilitateurs du Pacte pour l'avenir, du Pacte numérique mondial et de la Déclaration sur les générations futures (résolution 79/1).

Tout en souscrivant à la déclaration qui a été prononcée au nom de l'Union européenne, je saisirai cette occasion pour faire la déclaration suivante à titre national.

La Hongrie, en tant qu'État Membre, est profondément engagée en faveur de la revitalisation du multilatéralisme, avec l'Organisation des Nations Unies en son centre, et des efforts visant à mettre en œuvre de l'ensemble des mesures convenues dans les documents susmentionnés afin de rendre le système plus efficace et plus représentatif des réalités actuelles. En conséquence, la Hongrie s'est ralliée au consensus sur ces documents. Néanmoins, j'aimerais profiter de cette occasion pour faire part de notre position concernant les paragraphes du Pacte et de la Déclaration relatifs à la migration, qui reprennent les termes du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Nous tenons à rappeler que la Hongrie n'a pas apporté son soutien au Pacte mondial et ne participe pas à sa mise en œuvre. Par conséquent, nous ne pouvons accepter aucune référence à ce sujet dans les documents internationaux. Dans cette optique, la Hongrie souhaite se dissocier du paragraphe 25 e) de la mesure 6 du Pacte et du paragraphe 21 de la Déclaration. Nous remettons en question l'hypothèse explicite selon laquelle les migrants contribuent nécessairement de manière positive au développement durable. Nous soulignons également que l'augmentation des voies légales de migration ne constitue pas un moyen approprié de s'attaquer à ce grave problème, tout en rappelant que l'élaboration de politiques d'immigration reste une prérogative des États Membres.

M. Lagorio (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom de mon gouvernement pour indiquer que la République argentine se trouve malheureusement dans une situation qui l'oblige à se dissocier du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1) et de ses annexes. La République argentine accorde une grande importance au concept de multilatéralisme, car il repose sur la consultation et la prise en compte de différents points de vue, garantissant que tous les États ont les mêmes droits et obligations. Comme l'a affirmé le Président Javier Milei dans son allocution à l'occasion de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, « l'Argentine, qui traverse un profond processus de changement, a décidé d'embrasser les principes de liberté ». Ces idées sont au cœur même de la Déclaration universelle des droits de l'homme et comprennent le droit à la vie, à la propriété privée et à la liberté d'expression, de religion et de commerce.

La République argentine a décidé de se dissocier du consensus en ce moment, mais réaffirme son engagement à contribuer à un meilleur programme multilatéral, qui respecte les droits humains individuels et les libertés économiques, sociales et politiques souveraines de tous les États. La République argentine est du côté de la paix et de la prospérité et défend un avenir meilleur pour toute l'humanité.

M. Ben Naftaly (Israël) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, cela fait exactement un an que le Hamas a envahi Israël dans le but de commettre un génocide, et non un acte de résistance, de libération ou de solution à deux États, et ce, à l'aide des moyens les plus inhumains qui soient, notamment des massacres, des violences sexuelles et des enlèvements. À l'heure actuelle, 101 otages innocents, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées, se trouvent toujours dans les tunnels du Hamas. Le Hamas a refusé l'accès à ces otages au Comité international de la Croix-Rouge et n'a fourni aucune preuve qu'ils étaient encore en vie. La communauté internationale doit exiger de toute urgence et sans équivoque la libération immédiate et inconditionnelle des otages.

En ce qui concerne le Sommet de l'avenir, Israël félicite le Président de l'Assemblée générale et les cofacilitateurs des trois documents finaux du Sommet de l'avenir (résolution 79/1). L'objectif du Sommet est de nous donner une feuille de route complète qui nous guidera pour les années à venir. Les intérêts politiques limités ne font que compromettre cet objectif important. Il était primordial de parvenir à un consensus et, pour notre part, nous aurions pu insister pour que la question des menaces terroristes soit abordée en détail, notamment le recours à des civils comme boucliers humains et l'exploitation d'infrastructures civiles par des terroristes. Nous aurions également souhaité que les droits humains, le climat et l'égalité des genres fassent l'objet de libellés plus fermes. En outre, nous estimons que le droit au développement ne devrait pas être mis en avant par rapport aux autres droits humains. Nous nous dissocions des formulations relatives aux mesures coercitives unilatérales et nous pensons que tout transfert de techniques doit se faire sur la base de modalités librement consenties et mutuellement convenues.

Toute démarche visant à viser spécifiquement un pays en particulier – en l'occurrence le mien – dans le but de politiser ces documents va à l'encontre des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Ce genre d'actions affaiblissent l'Organisation et portent atteinte à ses valeurs fondamentales de participation et d'universalité. Ma délégation rejette également catégoriquement les accusations portées contre Israël aujourd'hui. Israël, un pays respectueux du droit, agit en totale conformité avec le droit international pour défendre ses citoyens contre des attaques impitoyables comme celles dont nous avons été témoins il y a exactement un an, le 7 octobre 2023, commises par le Hamas, et orchestrées, financées et entraînées par le régime des ayatollahs à Téhéran. Ce régime viole de manière flagrante de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et le droit international, en plus de déstabiliser notre région et de soutenir ouvertement et activement le terrorisme.

En ce qui concerne les commentaires formulés précédemment au sujet des zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier concernant le Moyen-Orient, il n'y a pas lieu d'ajouter une référence à une question régionale dans un cadre mondial, comme nous l'avons déjà souligné.

M. Van Schalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons remercier le Président de l'Assemblée générale et son prédécesseur pour le rôle primordial qu'ils ont joué en vue d'assurer la réussite du Sommet de l'avenir. L'Afrique du Sud accueille chaleureusement le Pacte pour l'avenir, le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures (résolution 79/1), récemment adoptés par consensus après de nombreux mois de négociations intergouvernementales intensives et transparentes au cours desquelles chacun a eu la possibilité d'exprimer son point de vue et sa position. Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à l'ensemble des cofacilitateurs pour leurs efforts inlassables, ainsi que pour leur prise en compte de manière équitable et exhaustive de tous les points de vue différents qui ont abouti à des documents finaux ambitieux et axés sur les résultats, qui représentent le terrain d'entente le plus large possible.

Le monde est confronté à des défis sans précédent et les cofacilitateurs ont bien fait de s'élever au-dessus de la politique du plus petit dénominateur commun pour nous proposer une feuille de route en vue de renouveler et de revigorer l'Organisation des Nations Unies et le système au sens plus large de la gouvernance mondiale qui, nous en convenons tous, sont obsolètes et sont dépassés par les événements internationaux.

Nous tenons également à saluer le leadership africain ferme qui a permis d'aboutir à ces documents finaux, y compris l'adoption finale du Pacte. L'Afrique du Sud a eu le plaisir de se joindre à l'écrasante majorité des dirigeants mondiaux qui ont reconnu que le Sommet de l'avenir nous a permis de lancer un appel à l'action plus ambitieux, plus clair et plus concret pour construire un monde pour les générations futures, un monde bien meilleur et dans un meilleur état que celui dans lequel nous l'avons trouvé. Le Pacte pour l'avenir, le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures mettent en place un cadre essentiel qui nous permet de nous concentrer sur les mesures que nous devons prendre ensemble pour construire un monde où l'égalité de toutes les personnes et de tous les pays est reconnue et appréciée.

Il convient maintenant de mettre à profit cette dynamique et la bonne volonté générées par le Sommet en vue de concrétiser ces trois accords et de tenir les promesses de combler le fossé du développement et de mettre pleinement en œuvre les nouveaux engagements et mesures importants dont nous avons convenu, en particulier en faisant avancer la réforme de l'architecture de la gouvernance mondiale, qui n'a que trop tardé. Bien qu'elle salue les efforts sincères de la majorité des délégations dans l'optique de parvenir à un résultat ambitieux sur la question du désarmement nucléaire, l'Afrique du Sud déplore que nous n'ayons pas fait preuve de l'ambition nécessaire dans le Pacte pour promouvoir l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

L'Afrique du Sud fait partie d'un groupe interrégional d'États qui a participé de manière proactive et constructive à des négociations pour épargner aux générations futures la menace existentielle que l'existence de ces armes continue de faire peser sur l'humanité. Les États dotés d'armes nucléaires continuent cependant de rationaliser cette menace et la nécessité de conserver ces armes inhumaines, s'opposant ainsi à l'ambition pourtant nécessaire exprimée dans le texte. Nous regrettons que l'intransigeance des États dotés d'armes nucléaires n'ait abouti qu'à un réengagement en faveur de l'objectif général de l'élimination totale des armes nucléaires, sans pour autant reconnaître les préoccupations de la grande majorité de l'humanité et sans s'engager, une fois de plus, en faveur d'une voie claire pour atteindre cet objectif. Selon nous, il s'agit d'une occasion manquée pour le Pacte. L'Afrique du Sud appelle à des mesures urgentes et inconditionnelles pour concrétiser tous les engagements en

faveur du désarmement nucléaire de manière complète, vérifiable et irréversible, en gardant à l'esprit la dévastation inimaginable que l'emploi de ces armes provoquera sur toutes les générations actuelles et futures.

Mme Pichardo Urbina (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua s'associe à la déclaration faite par le Représentant du Pakistan au nom du groupe de pays ayant une position commune.

En ce qui concerne l'adoption du « Pacte pour l'avenir » (résolution 79/1) et de ses annexes, le Nicaragua tient à préciser que, durant le processus relatif à ce Pacte – qui, comme les membres le savent, a été adopté sans vote –, il est impossible de considérer qu'un consensus a été atteint entre tous les États Membres. Certains éléments essentiels du document, tels que les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, n'ont pas été inclus. Le Pacte est donc incomplet.

Dans le même temps, rien dans ce Pacte ne peut transformer, substituer, remplacer ou modifier les éléments adoptés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable. Nous réaffirmons que toute mise en œuvre ou application de l'ensemble de ces documents se doit de respecter les principes du droit international, notamment le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, l'égalité souveraine des États et la coopération. Par conséquent, le Nicaragua se dissocie de toute mise en œuvre de ce Pacte qui violerait notre souveraineté nationale ou nos lois.

M. Larsen (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie s'est ralliée volontiers au consensus sur le Pacte pour l'avenir, ainsi que le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures qui l'accompagnent (résolution 79/1). Le Pacte témoigne de notre détermination collective, y compris en ces temps difficiles, à faire en sorte que notre système multilatéral soit adapté aux besoins et aux attentes d'aujourd'hui. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier nos cofacilitateurs, les Ambassadeurs Leendertse et Gertze, ainsi que nos collègues de Jamaïque, du Royaume des Pays-Bas, de Suède et de Zambie, de leurs efforts inlassables. Je salue également le leadership du Président de l'Assemblée générale, qui nous a aidés à parvenir à un consensus sur le document final.

L'Australie est un Membre fondateur de l'ONU et nous estimons toujours qu'il n'existe pas d'autre forum capable de rassembler l'ensemble des membres de la communauté internationale en vue de relever des défis communs et d'améliorer la vie de nos citoyens. Pourtant, nous sommes conscients que la confiance et le respect envers l'Organisation s'affaiblissement en ce moment. C'est pourquoi nous célébrons le Pacte comme une démonstration de notre détermination collective à résoudre ce problème. L'Australie se félicite de l'accent mis par le Pacte sur le développement durable, et notamment de la réaffirmation de notre engagement à accélérer les progrès vers la réalisation de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable. Nous soutenons les mesures destinées à fournir et à mobiliser des financements provenant de toutes les sources possibles pour combler notre retard en matière de développement durable. Nous convenons de la nécessité de réformer l'architecture et les institutions financières internationales afin de permettre aux pays en développement d'être mieux entendus et mieux représentés, et de renforcer l'impact sur le développement et la résilience dans les pays les plus vulnérables.

Nous appuyons l'appel à réformer le Conseil de sécurité. L'Australie continuera de plaider en faveur d'une plus grande représentation de l'Afrique, de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et des Caraïbes parmi les membres permanents et non permanents.

L'Australie se félicite de l'accent mis par le Pacte sur le renforcement de la Commission de consolidation de la paix, et se réjouit de soutenir cette initiative au cours de son prochain mandat. Nous nous réjouissons que le Pacte souligne l'importance des femmes

et de la paix et de la sécurité. Nous savons tous que l'égalité des genres constitue un indicateur essentiel de la paix et du développement durable. Le Pacte précise également que la paix et la sécurité ou le développement durable ne peuvent être atteints sans la reconnaissance des droits humains. Nous nous félicitons de la reconnaissance du devoir de l'ensemble des États de promouvoir et de protéger les droits humains et les libertés fondamentales, quels que soient leurs systèmes politiques, économiques et culturels.

L'Australie se félicite que le Pacte numérique mondial repose sur le droit international, notamment sur le droit international des droits humains. La coopération internationale et la gouvernance en matière de technologies émergentes, y compris l'intelligence artificielle, doivent respecter le droit international existant et les droits humains universels. L'Australie appuie l'accent mis par le Pacte sur la réduction de la fracture numérique entre les genres et son engagement en faveur du leadership et de la participation des femmes et des filles dans le cyberspace et la technologie numérique, ainsi que la conception, le développement, la réglementation et l'utilisation de ces technologies. L'Australie souscrit de nouveau aux engagements du Pacte en faveur d'un avenir numérique inclusif, sûr et sécurisé. Nous tenons à réaffirmer notre opinion selon laquelle la mise en œuvre du Pacte aura plus d'impact et s'avérera plus durable en respectant les processus existants, notamment le Sommet mondial sur la société de l'information et le Forum sur la gouvernance d'Internet. L'inclusion ne repose pas uniquement sur la connectabilité. Il est essentiel de mettre l'accent sur l'amélioration des compétences numériques et de la participation civique pour que personne ne soit laissé pour compte à l'ère du numérique.

Concernant la Déclaration sur les générations futures, l'Australie est prête à jouer son rôle dans la création d'un avenir meilleur pour toutes et tous. Nous saluons tout particulièrement l'accent mis par la Déclaration sur le respect, la promotion et la protection des connaissances et des droits profonds des peuples des Premières Nations. Il existe bien entendu des éléments du Pacte pour l'avenir, du Pacte numérique mondial et de la Déclaration sur les générations futures que nous ne sommes pas les seuls à trouver trop peu ambitieux, ou qui n'ont pas été inclus dans le texte final. Nous pensons notamment à l'occasion manquée de renforcer le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les mécanismes de l'ONU en matière de droits humains. Nous partageons également la préoccupation selon laquelle le Pacte ne reflète pas de manière adéquate l'indivisibilité et l'interdépendance de l'ensemble des droits humains. Nous regrettons que le Pacte n'aborde pas non plus les liens évidents entre les effets néfastes des changements climatiques et nos efforts pour maintenir la paix.

En ce qui concerne le Pacte numérique mondial, nous avons manqué l'occasion de reconnaître la place essentielle de l'engagement et de la coopération entre les différentes parties prenantes. La gouvernance numérique ne relève pas uniquement de la responsabilité des États. Pour l'Australie, il est clair que la gouvernance numérique, y compris de l'Internet, des données, de l'intelligence artificielle et des technologies émergentes, doit être pilotée par de multiples parties prenantes, dirigée par des experts et reposer sur le consensus. Nous déplorons également que le Pacte numérique mondial n'aborde l'interrelation essentielle entre la technologie en tant qu'agent de progrès des objectifs de développement durable et la promotion des droits humains uniquement en surface.

En ce qui concerne la Déclaration, nous aurions préféré qu'elle contienne une référence appropriée à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes. L'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative et la réalisation de ces droits constituent des étapes essentielles pour permettre aux femmes de faire leurs propres choix en matière de santé sexuelle et procréative, sans coercition ni discrimination. Ne pas inclure ces éléments dans la Déclaration constitue un grave déni des droits humains, et nous exhortons tous les pays à s'engager à protéger,

respecter et garantir la réalisation de leurs droits humains par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques qui favorisent un accès complet à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes.

Pour terminer, l'Australie s'engage à participer activement à l'élaboration des mandats, des structures, des modalités, des calendriers et du financement des nouveaux mécanismes envisagés dans le Pacte et les instruments qui lui sont associés.

M. Quintana Aranguren (Colombie) (*parle en espagnol*) : La Colombie s'est ralliée au consensus pour l'adoption du Pacte pour l'avenir (résolution 79/1), dont nous sommes convaincus qu'il donnera un élan décisif à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable au cours de cette décennie. Nous sommes conscients du fait que nos actions au cours des six prochaines années détermineront non seulement les possibilités de parvenir à un développement durable pour nos peuples, mais également la possibilité des générations futures de vivre dans la dignité.

Toutefois, la Colombie regrette les difficultés rencontrées pour parvenir à un consensus au sujet de l'appel à l'abandon des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques, malgré qu'il existe une formulation convenue à cet égard. Les changements climatiques constituent le plus grand défi de notre époque, et les combustibles fossiles ne devraient pas avoir leur place dans un Pacte pour l'avenir. Les plus grands émetteurs doivent faire preuve de plus d'ambition et de plus d'engagement pour que nous puissions limiter l'élévation de la température mondiale à 1,5 degré. De même, nous regrettons que ce manque d'ambition se soit également reflété dans la formulation relative au respect des obligations des pays développés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Accord de Paris et des décisions adoptées dans les forums connexes au sujet de la fourniture des moyens de mise en œuvre aux pays en développement. Nous réaffirmons que le financement de l'action climatique doit être adéquat, suffisant, prévisible, additionnel, hautement concessionnel et accessible à l'ensemble des pays en développement.

En outre, en ce qui concerne le paragraphe 28 a) du Pacte, la Colombie reconnaît que ce qui a été reflété dans le paragraphe 86 de l'Accord de Paris constitue une formulation convenue, qui a établi que le financement de l'adaptation au climat devait être considérablement augmenté et même plus que doublé, conformément à la décision 1/CMA.3.

Pour terminer, nous réitérons notre opposition à l'utilisation de l'expression « communautés locales » pour désigner les peuples autochtones, compte tenu de l'absence de consensus au sujet du sens de cette expression, précisément dans le contexte de ces peuples. L'utilisation générale de l'expression « communautés locales » afin de désigner les peuples autochtones dans un certain nombre de forums multilatéraux est problématique, car ces peuples disposent de droits, sont reconnus par l'ONU comme un groupe distinct et bénéficient de certains droits collectifs spécifiques qui ne s'appliquent pas aux communautés locales, quelle que soit la définition de ces dernières.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Plusieurs délégations ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux représentantes et représentants que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole depuis leur place.

M. Assadi Nazari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que nous assistions une fois de plus à l'utilisation abusive de cet organe par le représentant du régime israélien, qui a formulé des allégations sans fondement contre mon pays. Nous rejetons catégoriquement ces allégations infondées. La réalité est que le régime d'Israël constitue la seule source du terrorisme, de l'insécurité et de

l'instabilité dans notre région et au-delà. Les agressions et les crimes continus de ce régime brutal en Palestine et au Liban continuent de menacer gravement la paix et la sécurité régionales et internationales. Je tiens à rappeler que la République islamique d'Iran met fermement en garde contre tout acte d'agression que pourrait commettre ce régime terroriste contre sa sécurité nationale et ses intérêts vitaux.

M. Shafir Ben Naftaly (Israël) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la déclaration du représentant du régime des Ayatollahs à Téhéran, nous n'en attendions pas moins du régime fantôme qui se cache derrière le Hamas, le Hezbollah, le mouvement houthiste et d'autres groupes terroristes basés dans la région. Ce régime n'offre rien de bon au monde ni même à son propre peuple, qui réclame la liberté. Au lieu de cela, il a recours à la déstabilisation des pays de toute la région, dans une tentative désespérée de s'imposer sur la scène internationale. Pendant des décennies, le régime des ayatollahs de Téhéran a semé la mort dans son pays et dans la région, et c'est dans cette optique que nous abordons sa déclaration. Nous allons, à notre tour, utiliser cette tribune pour prier pour la liberté du courageux peuple iranien, soumis à son joug. Le peuple frère et courageux d'Iran mérite de meilleurs représentants que ceux que le régime des Ayatollahs lui fournit, et, si Dieu le veut, cela se produira dès que possible – « Femme, vie, liberté ».

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée générale a achevé la phase actuelle de son examen des points 13, 118, 123 et 124.

Point 127 de l'ordre du jour

Santé mondiale et politique étrangère

Projet de résolution A/79/L.5

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Avant de poursuivre, je voudrais informer les membres que l'Assemblée tiendra un débat sur ce point de l'ordre du jour le 6 décembre 2024.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

Mme Sharma (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais donner lecture de l'état des incidences financières ci-après, établi conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Le présent état a également été distribué aux États Membres.

Les demandes formulées aux paragraphes 25, 105 et 106 du projet de résolution augmenteraient la charge de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2026 et les années suivantes, et entraîneraient des besoins de ressources additionnelles, déduction faite des contributions du personnel, d'un montant de 236 100 dollars des États-Unis en 2026, de 208 100 dollars des États-Unis en 2027 et de 177 300 dollars des États-Unis chaque année en 2028 et en 2029. Les prévisions de dépenses détaillées et les hypothèses sur lesquelles elles reposent figurent en annexe du présent état des incidences financières.

S'agissant du paragraphe 106 du projet de résolution, il n'est pour l'heure pas possible, en l'absence d'informations sur les modalités de la réunion de haut niveau prévue en 2029 à New York, d'estimer les incidences financières potentielles liées à cette réunion. Lorsque les informations concernant le format, la portée et les modalités de la réunion de haut niveau seront disponibles, le Secrétaire général évaluera les incidences budgétaires et en informera l'Assemblée générale, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur. En outre, une fois les modalités connues et conformément à la pratique établie, la disponibilité des services de conférence et la date de la réunion de haut niveau seraient déterminées en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

Par conséquent, l'adoption du projet de résolution A/79/L.5 par l'Assemblée générale entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant estimé à 236 100 dollars, déduction faite des contributions du personnel, qui seraient inscrites au projet de budget-programme pour 2026 au titre du chapitre 14 (Environnement), pour examen par l'Assemblée générale à sa quatre-vingtième session. Il faudra inscrire au chapitre 36 (Contributions du personnel) des crédits supplémentaires de 10 500 dollars, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Les ressources nécessaires pour 2027, 2028 et 2029 seraient présentées dans les projets de budget-programme pertinents, pour examen par l'Assemblée à ce moment-là.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je tiens à rappeler que les États ne peuvent pas se porter coauteurs de ce projet de résolution, puisqu'il a été déposé par la présidence. L'Assemblée va maintenant examiner ce projet de résolution. Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole depuis leur place.

M. Poveda Brito (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La République bolivarienne du Venezuela a l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies.

Tout comme l'année dernière lors de l'adoption des déclarations politiques résultant des trois réunions de haut niveau de l'Assemblée générale sur les questions de santé – à savoir la prévention, la préparation et la réponse aux pandémies, la couverture sanitaire universelle et la lutte contre la tuberculose – la question primordiale des effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur la santé a une fois de plus été exclue de la déclaration finale de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens. Cela revient à faire fi des propositions répétées de diverses parties prenantes, y compris celles présentées par notre Groupe des Amis et le Groupe des 77 et la Chine, soutenues par plus de 130 pays. Il s'agit d'un nouvel affront à la tradition de compromis, alors que certains États Membres appliquent des critères à des questions d'importance vitale pour l'humanité dans son ensemble et non pour quelques-uns. Nous tenons à souligner qu'il s'agit d'un problème qui ne peut plus être ignoré ni passé sous silence, en particulier dans le contexte actuel où nous assistons à une tendance croissante à l'utilisation continue, systématique, implacable et même élargie de ces soi-disant sanctions, en violation flagrante de la Charte et des normes du droit international. Les mesures coercitives unilatérales ont non seulement un impact sur les nations et les peuples qui y sont soumis, mais aussi sur l'économie mondiale, les chaînes d'approvisionnement, la sécurité alimentaire, la sécurité énergétique et d'autres domaines.

Ces mesures exacerbent délibérément la crise mondiale multidimensionnelle à laquelle l'humanité est aujourd'hui confrontée. Il semble donc alarmant que le projet de résolution dont nous sommes saisis ce matin omette une question aussi essentielle que les mesures coercitives unilatérales susmentionnées, qui, comme les faits le démontrent, et comme les experts indépendants de l'ONU l'ont eux-mêmes démontré, continuent d'avoir des répercussions négatives, notamment sur le droit à la santé. Cela concerne notamment leur impact sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, essentielle pour combattre les maladies et améliorer l'espérance de vie. Les pays développés n'ont visiblement rien appris de la tragédie que nous avons vécue pendant la pandémie de maladie à coronavirus 2019, au cours de laquelle les pays touchés par ces mesures illégales, cruelles et inhumaines n'ont pas été en mesure d'obtenir des vaccins, des médicaments, des outils de diagnostic, ni des fournitures médicales en temps voulu.

Dès le début de ce processus de négociation, nous avons décidé, comme cela a toujours été le cas, d'apporter notre contribution de manière active et constructive, déterminés à trouver des compromis qui nous permettraient en fin de compte de parvenir à un document final consensuel. Nous avons toujours fait preuve de bonne foi et, comme à notre habitude, d'une grande flexibilité. Nos délégations ont souligné, tant individuellement que collectivement, l'importance cruciale d'inclure la question des mesures coercitives unilatérales dans la déclaration politique.

Cette question figurait même dans des versions antérieures du document, ce qui ne fait qu'ajouter à la confusion entourant son retrait et souligne la nécessité d'une transparence totale tout au long du processus de négociation. Autre preuve de la volonté et de la flexibilité de nos pays, la formulation proposée sur cette question a même été retirée de documents antérieurs qui avaient fait l'objet d'un consensus. Compte tenu de ces éléments factuels, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies doit dépasser les consensus artificiels et imposés et proposer des formules réellement inclusives permettant de parvenir à de véritables accords. Cela signifie qu'il faut prendre en compte les priorités et les préoccupations de l'ensemble des États Membres de manière globale. Les documents de cette importance doivent faire l'objet d'un véritable consensus avant d'être présentés aux chefs d'État et de gouvernement ou aux ministres. Cela permettrait d'éviter l'imposition d'un consensus trompeur aux États Membres, comme cela a été précisément le cas ces dernières années. Nous tenons à insister sur le fait que les négociations intergouvernementales au sein de l'ONU ne devraient pas être menées de la sorte, car cette approche nuit à la crédibilité, à la transparence et à la force des résultats de nos séances, en particulier sur des questions aussi importantes pour les générations actuelles et futures.

Pour terminer, le Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies souhaite réaffirmer son soutien indéfectible et sa solidarité totale avec les nations et les peuples soumis à des mesures coercitives unilatérales, et renouveler son appel pressant en faveur de leur levée totale, immédiate et inconditionnelle. En stricte conformité avec la Charte et le Règlement intérieur de cet organe, nous nous réservons le droit de prendre toute mesure que nous jugerons appropriée pour éviter que cette situation ne se reproduise à l'Assemblée générale.

Mme Pichardo Urbina (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Notre délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies et à la déclaration faite par la Représentante de l'Iran au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous assistons à nouveau au même scénario qu'en 2023, s'agissant des déclarations politiques relatives à la santé universelle, aux pandémies et à la tuberculose. Une fois de plus, les pays occidentaux ont fait obstruction à l'inclusion d'une formulation relative aux mesures coercitives unilatérales illégales et terroristes dans cette déclaration politique consacrée à la résistance aux antimicrobiens. Les pays du monde du Sud continuent d'être la cible des politiques de chantage de ces pays impérialistes et néocolonialistes visant à ce que ces mesures coercitives unilatérales ne soient pas mentionnées lorsqu'il s'agit de questions d'une importance capitale pour nos pays en développement. Nous répétons que la déclaration politique sur la résistance aux agents antimicrobiens reste incomplète, puisqu'elle ne prend pas en compte le fait que les droits des millions de personnes victimes de ces mesures illégales sont compromis et fragilisés en termes d'accès universel aux soins de santé, ce qui entrave la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Ces mesures agressives entraînent des répercussions négatives sur la coopération et la solidarité internationales, qui s'avèrent plus que nécessaires pour garantir une couverture sanitaire universelle. Compte tenu des sanctions, des embargos et

d'autres formes d'agression, comment les pays peuvent-ils prendre des mesures efficaces de prévention, de préparation et de riposte face au défi de la résistance aux antimicrobiens, ainsi qu'à la nécessité urgente de s'attaquer rapidement à ce problème ? La santé est un droit qui devrait être pleinement respecté par l'ensemble des pays, sans la moindre exclusion. Les mesures coercitives unilatérales sont incompatibles et en contradiction avec la Charte des Nations Unies et les efforts déployés par l'ONU pour mettre en œuvre le Programme 2030. C'est pourquoi nous continuerons d'appeler et d'œuvrer sans relâche à la levée de ces mesures illégales.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Nous venons d'entendre la dernière oratrice au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/79/L.5, intitulé « Déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution ?

Le projet de résolution A/79/L.5 est adopté (résolution 79/2).

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Nous entendrons les explications de vote après le vote le mercredi 8 octobre, dans la salle de l'Assemblée générale. Le programme complet de la séance sera diffusé dans le *Journal des Nations Unies*.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 127 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.